

# QUELLE ECCLÉSIOLOGIE POUR LA FREE?

## Une évaluation de différents modèles ecclésiologiques, et leurs incidences sur les ministères

### 1 Le point de la situation

En 2007, la FEEL et les AESR ont fusionné pour former la FREE<sup>1</sup>. Des statuts et une charte sont rédigés, pour mettre en commun les richesses du passé et élaborer un mode de vie pour l'avenir. Concernant le modèle ecclésiologique<sup>2</sup>, la charte dit simplement: *La direction de nos Eglises et de notre Fédération est de type collégial*<sup>3</sup>.

Quelques années après l'adoption de ces documents de base de la FREE, des questions se posent: *Comment gérer et accompagner les différents ministères? Comment exercer l'autorité et le leadership? Quelle est la part de chaque Eglise dans la Fédération?* etc. Ces questions sont parvenues à la *Commission théologique* (CT), qui a jugé bon d'approfondir le sujet.

Dans la FEEL et les AESR prévalait le modèle congrégationaliste (cf. 3.3), qui privilégie l'autonomie de l'Eglise locale. Pour autant, *autonomie* ne signifie pas *isolement*, car les communautés avaient de nombreuses relations entre elles. Des œuvres communes, notamment dans la mission et l'évangélisation, ont favorisé la communion entre les Eglises locales.

Aujourd'hui, la FREE fait face à de nouveaux défis. Le modèle congrégationaliste est-il suffisant pour favoriser la communion entre les 4500 membres de ses 50 Eglises? Ce modèle est-il pertinent dans la société actuelle? Le modèle presbytéro-synodal serait-il plus avantageux? Ce document ne prétend pas résoudre toutes ces questions. Il tente de baliser le terrain, afin que nos choix ne soient pas guidés simplement par l'habitude ou le désir de nouveauté, mais en connaissance de cause.

#### 1.1 *La FEEL et les AESR: une histoire commune*

##### 1.1.1 **La Réforme, au XVI<sup>e</sup> siècle**

En 1536, Calvin fait adopter la Réforme à Genève, par une décision du Conseil de la ville. A cette époque, la religion n'est pas séparée de l'Etat: les citoyens doivent adopter celle de leur prince. Ainsi, la Réforme progresse en fonction des princes favorables au protestantisme. Dans les autres Etats, le catholicisme demeure.

##### 1.1.2 **Le Réveil, au XIX<sup>e</sup> siècle**

Dès 1810 à Genève, puis à Lausanne, des étudiants en théologie se convertissent en lisant la Bible. Ils forment des groupes d'étude biblique et de prière<sup>4</sup>. Le terrain du Réveil avait été préparé, dès

---

1 FEEL: *Fédération des Eglises évangéliques libres*; AESR: *Assemblées et Eglises évangéliques de Suisse romande*; FREE: *Fédération romande d'Eglises évangéliques*.

2 Par *modèle ecclésiologique*, nous entendons surtout le mode d'organisation (ou gouvernance) de l'Eglise, et non l'ecclésiologie en général (nature et mission de l'Eglise, traités brièvement au ch. 2). Ce document a pour but de réfléchir au modèle ecclésiologique que la FREE veut adopter.

3 Charte adoptée le 7 juin 2008 et disponible à l'adresse: <http://www.lafree.ch/qui-sommes-nous/charte>

4 *Les séances d'études bibliques durèrent pendant tout l'hiver de 1817 (...). Bien qu'ils [les étudiants qui participaient aux études chez Haldane] fussent arrivés auparavant à des convictions orthodoxes, c'est de cette époque que l'un et l'autre [Malan et Gaussen] datent leur véritable conversion*, in: MAURY Léon, *Le Réveil religieux dans l'Eglise réformée à Genève et en France (1810-1850)*, Librairie Fischbacher, Paris, 1892, p.45.

1741, par plusieurs groupes Moraves, notamment à Genève, Lausanne, Vevey et Sainte-Croix<sup>1</sup>. En 1814 se crée la *Société biblique du canton de Vaud*, qui diffuse la Bible et divers traités religieux<sup>2</sup>.

A Genève, la *Compagnie des pasteurs* voit d'un mauvais œil ce renouveau. En mai 1817, elle fait promettre aux pasteurs et futurs pasteurs de s'abstenir de prêcher et de donner leur opinion sur plusieurs sujets centraux de la foi<sup>3</sup>. En touchant ainsi au cœur du christianisme, la *Compagnie des pasteurs* provoque la division. Plusieurs pasteurs et futurs pasteurs créent une nouvelle Eglise, indépendante de l'Etat, en 1817 au Bourg-de-Four (elle déménagera à la rue de La Pélisserie en 1839). Dans le canton de Vaud, les premiers groupes se réunissent à Vevey en 1823. Les années suivantes, d'autres groupes se créent dans tout le canton.

*Ce Réveil est beaucoup plus qu'un simple retour à une sorte d'intégrisme calviniste! C'est la découverte, pleine d'enthousiasme, d'une foi vécue qui se traduit par la prière, le combat spirituel<sup>4</sup>, l'obéissance jusque dans l'épreuve et la persécution. Mais c'est aussi un fantastique élan missionnaire et d'évangélisation en France et au pays. Du Réveil surgiront des sociétés missionnaires, des écoles du dimanche, des œuvres sociales ainsi que des publications de traités d'évangélisation, de cantiques, de livres.*

*L'accent est mis de façon privilégiée sur l'importance de l'expérience personnelle du pardon et de la grâce, sur la nécessité de la nouvelle naissance qui introduit dans la vie nouvelle, sur la joie et l'assurance du salut. Ces différentes qualités caractériseront la première Eglise indépendante de Genève<sup>5</sup>.*

L'Eglise officielle est sous le contrôle de la *Compagnie des pasteurs* et du *Consistoire*<sup>6</sup>. Au contraire, l'Eglise indépendante de l'Etat donne une place importante aux «laïcs», en se basant sur le modèle de l'Eglise primitive. Le Réveil remet en évidence le sacerdoce universel (le service pratiqué par tous les croyants), étant donné que tous ont l'accès plein et entier auprès de Dieu par la seule médiation de Jésus-Christ<sup>7</sup>. L'Eglise indépendante reconnaît deux ministères: ancien (ou évêque), et diacre. Le modèle d'Eglise est congrégationaliste<sup>8</sup>.

Dès 1821, le Réveil en terre vaudoise rencontre de l'opposition<sup>9</sup>. Trois jeunes pasteurs, exclus de l'Eglise nationale, continuent à prêcher et fondent, en décembre 1823, la *dissidence*, c'est-à-dire des Eglises indépendantes de l'Etat<sup>10</sup>. Le 20 mai 1824, le Conseil d'Etat vaudois réagit violemment, par une loi interdisant la dissidence<sup>11</sup>. Ces Eglises sont qualifiées de *sectes* composées de *mômiers* (ce

1 CART Jacques, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, vol. 1, Lausanne, Bridel, 1870, p.76.

2 CART, *op. cit.*, p.103.

3 GUERS Emile, *Le premier Réveil et la première Eglise indépendante à Genève*, Genève, Beraud et Kaufmann, 1871, p. 90-91, cité dans: LÜTHI Marc, *Aux sources historiques des Eglises évangéliques – L'évolution de leurs ministères et de leurs ecclésiologies en Suisse romande*, Dossier Vivre, Genève, Je Sème, 2003, p.22. Les sujets interdits étaient: la nature divine unie à Jésus-Christ, le péché originel, la grâce, et la prédestination.

4 Cette expression désigne le combat du croyant qui a revêtu les armes de Dieu, selon Ep 6.10-18.

5 LÜTHI, Marc, *op. cit.*, p.28.

6 Le Consistoire était chargé de la surveillance des mœurs.

7 En effet, le NT affirme que tous les croyants sont prêtres (1P 2.9-10; Ap 1.6; 5.10) et au bénéfice de la présence et de l'action du Saint-Esprit. Ensemble, ils forment le Corps du Christ, et Christ en est la tête (1Co 12.14-30).

8 *...la Congrégation, régulièrement assemblée avec ses pasteurs et ses diacres, administre elle-même ses affaires. Le Congrégationalisme est la forme de gouvernement que les Eglises dissidentes de Suisse et de France avaient généralement adoptée. Chacune d'elles conservait son autonomie. Mais leur indépendance mutuelle n'empêchait pas leur libre confédération pour tout ce qui contribue au bien de l'Evangile et à la gloire de Dieu. Un lien intime les unissait pour l'œuvre des missions* (GUERS, *op. cit.*, p.172-173, cité dans: LÜTHI, *op. cit.*, p.36).

9 CART, *op. cit.*, p.220.

10 CART, *op. cit.*, p.301.

11 CART, *op. cit.*, p.394-395. Cette loi interdisait toute réunion religieuse en dehors du culte officiel de l'Eglise nationale.

qui signifie *fous*). Dix ans durant, cette loi d'intolérance favorisera la persécution des dissidents vaudois dans le canton. Mais le Réveil continue de se répandre.

En janvier 1831 est fondée la *Société évangélique de Genève*, ayant pour but de faire avancer le Royaume de Dieu, notamment par la mission, la lecture de la Bible et les traités d'évangélisation. En février, elle ouvre une école de théologie à Genève, qui donnera un second souffle au Réveil<sup>1</sup>.

En Suisse romande comme en Angleterre, une des grandes préoccupations des groupes indépendants issus du Réveil était l'unité de l'Eglise, telle qu'ils la comprenaient: l'Eglise universelle, Corps du Christ, n'est pas un rassemblement d'institutions ecclésiastiques, mais l'ensemble de toutes les personnes qui croient en Jésus-Christ et qui lui ont donné leur vie, quelle que soit la dénomination à laquelle ils participent. C'est pourquoi la communion de la sainte cène leur était offerte à tous. Cette pratique fut ensuite, malheureusement, bouleversée par l'enseignement de Darby<sup>2</sup> – avant de renaître de nos jours<sup>3</sup>.

A partir de 1839, Darby diffuse ses thèses en Suisse romande: *L'Eglise est en ruine, elle a apostasié, Dieu ne rétablit jamais ce que l'homme a gâché par sa faute; on ne peut donc plus reconstituer l'Eglise sur le modèle des apôtres, on ne peut plus que se réunir à «deux ou trois» au nom du Seigneur, sans organisation humaine aucune. La cène est la seule expression tangible de l'unité du corps de Christ. Cette unité ne se réalise que par la séparation d'avec le «méchant»*<sup>4</sup>. Darby introduit une méfiance vis-à-vis des ministères et de l'organisation de l'Eglise. Le culte est limité à l'adoration. Les darbystes s'isolent des autres croyants et de la société<sup>5</sup>. Darby évolue rapidement vers un modèle d'Eglise où sa personnalité domine.

Les Eglises issues du Réveil sont fragiles et s'ouvrent facilement à l'anticléricalisme de Darby<sup>6</sup>, à Genève et sur terre vaudoise. Par contre, la dissidence à Berne et Neuchâtel résiste mieux au darbyisme. Cette dissidence se regroupera plus tard en Eglises libres<sup>7</sup> (la future FEEL). Quant à la dissidence vaudoise et genevoise, elle connaîtra après quelques années une rupture entre les Assemblées qui suivront entièrement Darby, et celles qui contesteront son autoritarisme et son exclusivisme. Ces dernières se regrouperont en *Assemblées de Frères larges* (les futures AESR)<sup>8</sup>.

---

1 Elle sera, entre autres, le berceau du Comité international de la Croix-Rouge.

2 Darby (1800-1882), né à Londres, a fait des études de droit, puis de théologie. Après deux ans de prêtrise dans l'Eglise anglicane, Darby se retire, puis il rejoint une Assemblée issue du Réveil, à Plymouth. Pour plus d'informations, voir LÜTHI, *op. cit.*, p.117-150.

3 PERRET Paul, *Nos Eglises dissidentes – Assemblées de Frères larges – Aperçu de leur histoire et de leurs principes*, Nyon, Je Sème, 1966, p.22-23, 26.

4 LÜTHI, *op. cit.*, p.123.

5 PERRET, *op. cit.*, p.38.

6 *M. Darby enseigne que l'Eglise s'est gâtée dès le temps même des apôtres, et que par conséquent... il faut achever d'abattre les pans de mur qui en peuvent rester debout. Il ne veut donc ni pasteurs, ni anciens, ni diacres, ni règle établie dans les réunions de chrétiens entre eux. Je crois que ce principe le mènera, lui et ses disciples, plus loin qu'il ne paraît au premier moment; et que ce système bornera ses progrès par l'élément même de division et de séparatisme qui en fait l'essence* (BOST Ami, *Mémoires pouvant servir à l'histoire du Réveil religieux des Eglises protestantes de la Suisse et de la France*, vol.3, Paris, Grassart, 1855, p.115).

7 A ne pas confondre avec l'Eglise libre du canton de Vaud, issue d'une séparation d'avec l'Eglise officielle en 1847, et qui la réintègrera en 1966. Ne pas confondre non plus avec l'Eglise libre du canton de Genève, créée en 1849, et organisée sur un modèle synodal (jusqu'en mai 2014).

8 Le développement des Eglises libres et des Assemblées de Frères larges a pris des directions différentes, mais il semble y avoir toujours eu des liens entre elles. Par exemple, deux missionnaires issus de la (future) FEEL sont partis au Laos pour le compte des (futurs) AESR: Fritz Audétat en 1908 et Nancy Piaget-Brugger en 1924. Voir: DUPERTUIS Silvain, *L'Evangile au pays du million d'éléphants*, Dossier Vivre n°20, Genève, Je Sème, 2002, p.190, et: ROY-TOPHEL J., *Une page d'histoire, 1849-1949, Jubilé de l'Eglise libre de la Côte-aux-Fées*, Yverdon, Cornaz, 1949, p.28. Divers liens non-institutionnels s'étaient aussi tissés dans les rencontres de la Convention de Morges ou des Groupes missionnaires, les camps de la Ligue pour la Lecture de la Bible, etc. Plus récemment, des pasteurs de la FEEL ont exercé leur ministère dans les AESR, et vice-versa.

## 1.2 *Aperçu historique des Eglises libres dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg*

### 1.2.1 **Canton de Berne**

Dans le Jura bernois, le Réveil éclate à Moutier en 1817. A Berne, des réunions existaient déjà en allemand. En 1829, le Réveil de Moutier arrive à Berne et il se crée l'*Eglise française de Berne*. Mais les prédicateurs du Réveil sont rapidement bannis de la ville. En 1831, l'Eglise se reconstitue, et son pasteur revient en 1833. Il instaure un second culte, en allemand. En 1835 s'ouvre une école d'évangélistes qui enverra durant des années des missionnaires en Suisse, en France et en Amérique. Après diverses tensions entre les parties francophone et germanophone, l'Eglise se scinde en 1885, pour donner naissance à l'*Eglise libre française* et à la *Freie Evangelische Gemeinde*. Les tentatives de rapprochement aboutissent en 1950, lorsque ces deux Eglises s'affilient à la même Fédération<sup>1</sup>.

### 1.2.2 **Canton de Neuchâtel**

Les premiers groupes de prière se réunissent en 1823<sup>2</sup>. Malgré l'opposition (rencontrée notamment à Coffrane en 1824<sup>3</sup>), le Réveil progresse. En décembre 1829, les frères de Neuchâtel demandent l'autorisation, au Conseil général de leur ville, de continuer leurs réunions. La permission leur est accordée, mais sous des conditions strictes<sup>4</sup>. L'année suivante, les dissidents de tout le canton adressent une requête au roi de Prusse, pour demander *la protection de leur prince contre la persécution qui se renouvelait. Plusieurs frères de l'Eglise nationale, de leur côté, présentèrent une requête pour demander la tolérance en faveur de leurs frères dissidents*<sup>5</sup>.

Dès 1834, la tolérance est plus grande, mais reste fragile. Le Réveil continue de progresser<sup>6</sup>. En 1837 à La Tourne, 60 à 80 dissidents du canton se réunissent pour s'encourager dans la foi. Cette réunion aura lieu désormais presque chaque année<sup>7</sup>. En 1839 paraît un édit de tolérance qui permet à l'Eglise de Neuchâtel, l'année suivante, d'inaugurer ses propres locaux de culte<sup>8</sup>. Pourtant, ce n'est qu'en 1852 que les dissidents neuchâtelois obtiennent la pleine liberté religieuse<sup>9</sup>.

Dès 1838, Darby visite les dissidents de Neuchâtel<sup>10</sup>. Mais le pasteur Monsell, en fonction à Neuchâtel dès 1849, lui tient tête. *Alors que le darbyisme l'emportait dans presque tous les troupeaux de la campagne, celui de Neuchâtel resta ferme dans sa marche bien que diminué de*

---

1 Nos remerciements au pasteur Claude-Alain Baehler qui nous a transmis cet historique tiré d'une brochure intitulée: *Les 125 ans de l'Eglise libre française de Berne*, 1954.

2 Collectif, *1840-1990, Une Eglise se souvient*, Neuchâtel, Eglise libre de la Rochette, 1990, p.15.

3 Collectif, *Le pays de Neuchâtel. Vie religieuse*, Neuchâtel, Comité directeur du centenaire de la République neuchâteloise, 1948, p.122 (le chapitre sur les *Eglises libres et communautés dissidentes* est écrit par VON HOFF Eugène).

4 Les assemblées ne doivent avoir lieu *ni pendant les heures du service public, ni à des heures indues ou trop tardives, et que dans celles surtout qui se composent essentiellement de personnes attachées à l'Eglise nationale, on évite d'appeler pour y célébrer le culte, des hommes séparés de cette Eglise, et spécialement des étrangers appartenant à des sectes qui professent une semblable séparation* [claire allusion aux dissidents genevois et vaudois qui étaient venus encourager les frères de Coffrane et de Neuchâtel] (Collectif, *1840-1990...*, *op. cit.*, p.28).

5 *Ibid.*, p.34.

6 Outre les Eglises de Neuchâtel, Coffrane et Fleurier, de nouvelles communautés émergent à Gorgier, La Côte-aux-Fées, Les Ponts, La Sagne, Le Locle, La Chaux-de-Fonds (*Ibid.*, p.62).

7 *Ibid.*, p.66.

8 *...la construction n'avait été autorisée qu'à deux conditions: par aucun détail d'architecture le bâtiment ne devait prendre l'apparence d'une chapelle et celle-ci n'occuperait pas le rez-de-chaussée de la maison* (Collectif, *Le pays de Neuchâtel...*, *op.cit.*, p.126).

9 Collectif, *1840-1990...*, *op. cit.*, p.81. Cette liberté comprend notamment le droit de célébrer des mariages.

10 *Ibid.*, p.95.

moitié (suite à une scission en 1843). Le pasteur Monsell<sup>1</sup> est l'instigateur, en 1853, de l'*Exposé des principes*, une brochure qui expose et justifie *les grandes vérités qui sont la raison d'être et qui donnent aux Eglises libres leur physionomie si particulière*<sup>2</sup>.

La plupart des Eglises ont un pasteur, dans la mesure où les finances le leur permettent<sup>3</sup>. Le modèle d'Eglise est tiré du livre des Actes des Apôtres, avec un accent marqué pour l'évangélisation et la prière d'intercession. En 1859 a lieu une première conférence entre les sept Eglises issues du Réveil dans cette région<sup>4</sup>. Tout en restant indépendantes sur le plan local, ces Eglises établissent un lien fédératif (ainsi qu'une caisse commune), pour se soutenir dans la propagation de l'Évangile.

### 1.2.3 Canton de Fribourg

Dans ce canton catholique, l'Eglise réformée n'est créée qu'en 1836. La même année naît une communauté évangélique de langue allemande. Mais il faut attendre 1907 pour voir l'arrivée d'un évangéliste francophone<sup>5</sup>. Il rencontre beaucoup d'opposition. Et ce n'est qu'en 1985 que l'*Inlandmission* du *Bund Freie Evangelische Gemeinde* envoie un pasteur pour redémarrer un travail en français. Les liens avec la FEEL se tissent petit à petit, et l'Eglise en devient membre en 1997<sup>6</sup>.

## 1.3 Aperçu historique des Assemblées dans les cantons de Genève et Vaud

En 1842 à Genève, subissant l'influence de Darby, une soixantaine de membres quittent La Péliisserie et fondent la première Assemblée darbyste. Darby entraîne toutes les Assemblées dans ses idées, sauf Rolle, Le Brassus et Concise. Pourtant, ces dernières subissent quand même l'influence du darbyisme, notamment en matière d'ecclésiologie. Auguste Rochat, de Rolle, réagit contre la doctrine de l'apostasie de l'Eglise prêchée par Darby. Mais sa mort, en 1847, laisse la voie libre au darbyisme dans les Assemblées. La dissidence est près de s'éteindre, au profit du darbyisme. Cependant, dès 1857, des groupes de plus en plus nombreux se séparent de Darby.

En suivant l'évolution des Assemblées de 1884 à 1985 dans le périodique *Semaines et Moisson*, Marc Lüthi<sup>7</sup> constate que la notion de *ministère* et de *serviteur de Dieu* est d'abord acceptée sur le champ missionnaire, avant d'être acceptée pour la mission intérieure. En matière d'ecclésiologie, il observe aussi une évolution: *d'Assemblées «séparées du monde» mais aussi de «Babylone» (comprendons les grands systèmes religieux comme les Eglises historiques avec leurs structures), on en arrive à des Eglises plus ouvertes, prêtes à collaborer (à certaines conditions certes), avec les autres dénominations, et qui se structurent elles-mêmes davantage*<sup>8</sup>.

Toutefois, les Assemblées restent frileuses en matière de ministères. D'un côté, elles sentent le besoin d'avoir des conducteurs spirituels. D'un autre, elles se méfient des ministères qui, comme dans les Eglises officielles, ont tendance à prendre la place du sacerdoce universel. Les Assemblées resteront longtemps méfiantes envers toute organisation qui relève des hommes, le rassemblement des croyants devant rester sous l'unique dépendance du Saint-Esprit. Ainsi, l'influence du darbyisme

---

1 Avec une égale modération de pensée, Monsell se faisait le champion des associations de croyants et Godet [1812-1900, pasteur et théologien suisse, qui a notamment dirigé la rédaction de la *Bible annotée*] défendait la cause de l'Eglise multitudiniste. Ensuite, Monsell prit position avec vigueur contre Darby, dans l'un des meilleurs écrits publiés à l'occasion d'une controverse qui passionna pendant quelques années la chrétienté évangélique de la Suisse romande (NEESER, *op.cit.*, p.127).

2 *Ibid.*, p.104 (pour les deux citations de ce paragraphe).

3 ROY-TOPHEL, *op. cit.*, p.15, 17, 20.

4 *Ibid.*, p.20-21: Eglises de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, le Locle, Sonvilier, Bôle, Gorgier et la Côte-aux-Fées.

5 Il semble avoir été soutenu par les AESR!

6 Nos remerciements au pasteur Olivier Fasel qui nous a transmis cet historique concernant Fribourg.

7 Voir sa thèse de doctorat: *L'évolution des ministères dans les Assemblées évangéliques de Suisse romande issues du réveil du XIX<sup>e</sup> siècle*, Université des sciences humaines de Strasbourg – Faculté de théologie protestante, 1992.

8 LÜTHI, *op. cit.*, p.220.

continue à se faire sentir bien après la séparation d'avec Darby. On prône une double séparation: hors du monde et hors de tout système religieux... en imaginant que les Assemblées ne forment pas un système!

Le périodique *Semailles et Moisson* est fondé en 1889. Son objectif est d'établir un lien entre les missionnaires et les Assemblées de Suisse romande. A côté des nouvelles missionnaires, le journal offrait des articles d'édification et d'enseignement. Ainsi, il a joué un rôle fédérateur au sein des Assemblées. En 1907, à la mort du rédacteur, la charge de travail étant devenue trop lourde pour une seule personne, la tâche de rédacteur est séparée de celle de caissier.

Dès lors, chaque premier mardi du mois, plusieurs frères se rencontraient pour prier et débattre de questions touchant les Assemblées<sup>1</sup>. Le 29 mars 1920 est constitué le *Bureau des Assemblées*, pour régler les questions administratives et spirituelles. Mais fin 1921 déjà, ce Bureau est dissout<sup>2</sup>, car on craint qu'il ne devienne une autorité centrale. Dès lors, et jusqu'en 1951, auront lieu des *Réunions de frères*, qui réunissent un plus grand nombre de frères. Ces réunions feront place aux *Rencontres générales* (qui existent encore aujourd'hui), où les sœurs sont admises.

La question des ministères en Eglise locale se pose à nouveau dès 1951. Mais il faut attendre 1968 pour la nomination du premier pasteur à Lausanne. Dans la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle, les Assemblées se dotent petit à petit de conseils d'anciens<sup>3</sup> et de pasteurs. Par ailleurs, de nombreuses structures communes voient le jour pour la mission à l'étranger, mais aussi en Suisse romande<sup>4</sup>.

## 2 Selon le NT, qu'est-ce que l'Eglise?

### 2.1 L'origine de l'Eglise

Jésus avait promis à Pierre: *Moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je construirai mon Eglise, et les portes du séjour des morts ne prévaudront pas contre elle* (Mt 16.18). La promesse commence à se réaliser avec la résurrection, la victoire définitive du Seigneur sur la mort. Mais il faut attendre encore après l'ascension, pour que Jésus envoie son Esprit. A la Pentecôte, les croyants entrent donc dans l'Eglise du Seigneur par l'œuvre de régénération du Saint-Esprit, et aussi grâce à la proclamation de l'Evangile par les apôtres, puis d'autres disciples. L'Eglise n'est pas une

---

1 Comme l'écrit Charles Aubert, le 1<sup>er</sup> octobre 1908: *Ces réunions ne constituent en aucune manière une autorité dirigeant la marche des Assemblées. Elles doivent rester des rencontres où la prière a la place principale, où les entretiens qui suivent serviront à éclairer les frères qui posent telle ou telle question ou demandent tel ou tel renseignement. Pour le bon ordre un frère prend la direction de la réunion, l'ouvre par une lecture biblique, après quoi, un bon moment est consacré à l'intercession avant que l'ordre du jour soit discuté.* Merci à Charles-Abel Piguët, son petit-fils, de nous avoir fourni ce texte (manuscrit) qui semble être le premier document concernant l'organisation des Assemblées entre elles.

2 Ce Bureau est composé de 5 frères qui se réunissent chaque mois à Lausanne. Un compte de chèques est ouvert pour recevoir les dons destinés aux Eglises et à la mission. Ce Bureau servait de trait d'union entre les missionnaires (y compris les candidats missionnaires) et les Assemblées. *Le Bureau des Assemblées ne peut continuer d'exister sous sa forme actuelle, qui prête le flanc à certaines critiques et nous met en danger de glisser sur la pente qui mène au cléricalisme* (compte rendu de rencontre du Bureau des Assemblées, 21.11.1921).

3 Dans nombre d'Eglises, le terme d'*ancien* a fait place, petit à petit, à celui de *conseiller, conseillère*, notamment lorsque des femmes ont été admises dans les conseils.

4 Le *Groupe d'Etude des Assemblées* en 1968 (l'actuelle *Commission théologique*), la *Fondation La Prévoyante* (créée en 1909, mais organisée en Fondation en 1969), le *Trait d'union missionnaire* (qui remplace la *Caisse centrale*) avec un *agent missionnaire* en 1973, plusieurs commissions missionnaires, une *Commission des ministères*, des rencontres régionales d'anciens, une pastorale, une confession de foi en 1979, des statuts en 1997, des bâtiments à St-Prex en 1998, etc. (LÜTHI, *op. cit.*, p.276-295).

parenthèse dans l'Histoire<sup>1</sup>, mais le plan de Dieu pour le salut de l'humanité. Au fil des siècles et en tout lieu, les croyants sont incorporés à l'Eglise qui ne cesse de croître, pour la gloire de Dieu.

Les apôtres ont posé les fondements, selon la promesse faite à Pierre. Cela ne signifie pas qu'il y aurait une *succession apostolique* dans le sens où l'Eglise catholique l'entend. Les protestants *affirment que l'Eglise est apostolique à cause de la présence en elle de l'Esprit Saint et parce qu'elle vit de la foi des apôtres, dont le témoignage se trouve dans les Ecritures canoniques. La fidélité à la tradition apostolique est gage de l'apostolicité de l'Eglise*<sup>2</sup>.

C'est en Jésus-Christ *que tout a été créé dans les cieux et sur la terre, le visible et l'invisible, trônes, seigneuries, principats, autorités; tout a été créé par lui et pour lui* (Col 1.16). Le Seigneur règne en Maître, et Lui seul choisit à qui Il délègue une part de son autorité. Il est le Berger du troupeau (Jn 10.11-18). Il est le Fils établi sur l'Eglise qui est sa maison (Hé 3.1-6).

## 2.2 *La nature de l'Eglise*

L'Eglise, selon le NT, n'est pas une société comme une autre. Elle est le peuple saint de Dieu. Ce peuple est constitué de personnes qui ont reçu la Parole de Dieu et qui ont cru, en décidant de suivre le Christ. Le Seigneur lui-même leur donne une vie nouvelle et les intègre à son Corps. Le statut de ceux qui ont transmis la Parole n'a pas d'importance: certains d'entre eux, certes, étaient des apôtres, mais il y avait aussi des diacres comme Philippe (Ac 8.26-40), ou de simples croyants comme Apollos (1Co 3.5), ou des inconnus comme ceux qui ont fondé l'Eglise de Rome (Rm 1.7).

Les croyants sont appelés des *pierres vivantes... pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des sacrifices spirituels, agréés de Dieu, par Jésus-Christ* (Ep 2.5). Les croyants sont *concitoyens des saints, membres de la maison de Dieu, avec Jésus-Christ comme pierre angulaire de toute la construction: vous êtes construits ensemble pour être une habitation de Dieu, dans l'Esprit* (Ep 2.19-20).

L'image la plus utilisée par l'apôtre Paul est celle du Corps de Christ<sup>3</sup>. D'autres images enrichissent le tableau: l'Eglise est *la vigne du Père* (Jn 15.1-8), *l'épouse du Seigneur* (Ap 21.2, 9), *le peuple de la Voie*<sup>4</sup>, *la descendance d'Abraham* (Hé 2.16), etc. Les croyants se sont *approchés de la montagne de Sion et la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste; de dizaines de milliers d'anges; de la réunion et de l'assemblée des premiers-nés inscrits dans les cieux* (Hé 12.22-23). L'Eglise se prépare à vivre dans le Royaume éternel du Père. Les croyants sont les brebis appartenant au Seigneur, qui seront un jour réunies en un seul troupeau (Jn 10.14-16).

---

1 Comme le prétendait Darby. Dans sa prescience, Dieu avait choisi un homme, Abraham, pour se constituer un peuple, les 12 tribus d'Israël, qui soit une bénédiction pour les nations (Gn 12.1-3). Israël a porté le Messie, ainsi que les 12 apôtres et de nombreux croyants, par lesquels Dieu s'est constitué un nouveau peuple, l'Eglise ou le nouvel Israël (Ga 6.16), constitué de croyants d'origine juive ou païenne, qui portent le salut dans toutes les nations. Ainsi, à partir d'un seul Homme (Jésus-Christ, préfiguré par Abraham), le salut gagne tous les êtres humains. Il est manifeste que ce plan de Dieu a été conçu bien avant les temps. C'est à cause d'une conception particulière de l'histoire d'Israël que Darby a estimé que l'Eglise n'était qu'une parenthèse (c'est-à-dire une sorte de solution de rechange provisoire, pour sortir de la crise provoquée par l'infidélité d'Israël).

2 NISUS Alain, «Autorité et gouvernement de l'Eglise: le congrégationalisme revisité», *Cahiers de l'école pastorale*, n°72, 2/2009, p.4 (disponible à l'adresse: <http://www.publicroire.com/cahiers-ecole-pastorale/vie-et-gestion-de-l-eglise/article/autorite-et-gouvernement-de-leglise-le-congregationalisme-revisite>). L'auteur parle formellement des baptistes, mais son affirmation peut être étendue à tout le protestantisme.

3 Rm 7.4; 12.5; 1Co 6.15; 10.16; 12.12, 27; Ep 3.6; 4.12; Col 1.24; 3.15.

4 Ac 9.2; 18.25; 22.4; 24.14.

Toute personne qui confesse Jésus-Christ comme Seigneur fait partie du Corps de Christ. Elle est aussi partenaire d'alliance avec les autres membres de ce Corps<sup>1</sup>. Au travers des siècles, l'Eglise Corps de Christ a porté la Bonne Nouvelle dans toutes les nations. Grâce à la foi de ces nombreux témoins, l'Evangile est parvenu jusqu'à nous aujourd'hui, dans notre langue et culture. Toute communauté locale attachée à Jésus-Christ est une manifestation de l'Eglise universelle, dans son unité et sa diversité.

Le Corps du Christ transcende les époques et les lieux, puisque le disciple du Christ est en communion avec les autres disciples de tous les temps et de tous les lieux. C'est pourquoi il est important, pour l'expression et le développement de sa foi, de participer à la vie d'une Eglise locale.

### 2.2.1 Le sacerdoce universel

Dans l'AT, Dieu avait institué des prêtres pour accomplir les rites relatifs au pardon des péchés. Ces prêtres apportaient les offrandes et procédaient aux sacrifices pour le peuple. Ils intercédèrent pour les Israélites et leur enseignaient la Loi. Ce sacerdoce était réservé aux fils d'Aaron, aidés par les Lévites.

Dans le NT, le sacerdoce appartient à Jésus-Christ. Il s'est offert lui-même comme sacrifice parfait, accompli une fois pour toutes. Mais il est aussi *prêtre pour toujours* (Hé 7.21). Jésus-Christ est l'unique grand-prêtre, et il a fait des croyants ses prêtres<sup>3</sup>. Ainsi, tous ses disciples ont un même accès auprès de Dieu, tous sont appelés à intercéder, et à offrir au Seigneur des sacrifices de louange et de bienfaisance (Hé 13.15-16).

Dans l'Eglise, il n'y a plus de séparation entre le peuple et les prêtres: *Vous êtes une lignée choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis, pour que vous annonciez les hauts faits de celui qui vous a appelés des ténèbres à son étonnante lumière* (1P 2.9).

### 2.2.2 L'organisation de l'Eglise

Le NT donne peu d'instructions détaillées sur l'organisation de l'Eglise. Il ne répond pas directement à des questions telles que: *Quelles procédures pour nommer les responsables (choix des candidats, vote, durée de leur mandat, etc.)? Comment doivent-ils être installés dans leur ministère? Qui leur donne la consécration ou reconnaissance de leur ministère? Doit-on leur imposer les mains? Comment les soutenir et les rémunérer?* etc. En revanche, le NT exprime beaucoup d'exhortations touchant à la qualité de l'autorité et des relations, afin que l'Eglise ressemble à Jésus-Christ.

Les Actes racontent diverses situations qui peuvent nous inspirer, mais il ne s'agit pas d'ordres formels du Seigneur, pour s'organiser de telle ou telle façon. Une grande latitude est laissée à l'Eglise, ce qui lui permet de s'adapter à son temps, son lieu, son histoire, ses objectifs et ses membres.

Dans le NT, les responsables de l'Eglise ont souvent consulté l'assemblée, avant une décision importante touchant à la vie communautaire. Une telle consultation a eu lieu lors du concile de Jérusalem (Ac 15.6-29). De même, les apôtres ont ratifié l'élection de sept diacres, choisis par *la multitude* (Ac 5.5-6)<sup>4</sup>.

---

1 Lors du Réveil, la notion d'alliance, avec Dieu et les uns avec les autres, a joué un rôle important. En effet, pour ces groupes séparés des Eglises officielles, l'alliance permettait d'affirmer leur participation à l'Eglise universelle.

2 Paul s'adresse à *l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe* (1Co 1.2), *aux Eglises de Galatie* (Ga 1.2), etc.

3 1Co 3.16; Ap 1.5-6.

4 Ac 14.23 peut être traduit: *ils nommèrent (des anciens)...* ou: *ils firent nommer (des anciens)...* Ce texte ne permet pas de trancher, pour savoir quelles personnes (Paul et Barnabas, quelques personnes, l'Eglise entière?) ont voté pour nommer les anciens.

### 2.2.3 L'autorité dans l'Eglise

Le NT qualifie l'Eglise de Corps du Christ et précise que Jésus-Christ en est Lui-même la tête (Ep 4.12, 15). L'Eglise n'est donc ni une autocratie (dirigée de manière absolue par une personne), ni une oligarchie (exercée par un groupe de personnes), ni une démocratie (exercée par le peuple). L'Eglise est une *christocratie* qui trouve son unité et sa légitimité dans le Christ.

L'autorité donnée aux responsables de l'Eglise est seconde, c'est-à-dire après celle du Seigneur, car elle est déléguée par Lui. L'autorité se vit donc dans la soumission au Seigneur et à sa Parole. Un jour, chaque responsable devra rendre compte<sup>1</sup> de sa gouvernance et sa gestion<sup>2</sup>.

L'autorité est remise à des responsables, mais tous les frères et sœurs ont aussi une certaine autorité. Car chacun est enfant de Dieu, quelle que soit sa fonction dans l'Eglise. L'autorité est *exercée de manière personnelle, collégiale et communautaire (...)*. Cette articulation entre tous et quelques-uns parcourt tout le Nouveau Testament<sup>3</sup>.

### 2.2.4 Les qualités de l'autorité

En lavant les pieds de ses disciples (Jn 13.1-17), Jésus a donné l'exemple d'une autorité dirigée vers le service, à l'inverse de celle des dirigeants de ce monde qui cherchent d'abord à dominer et se faire servir. L'autorité du Christ s'exerce toujours avec amour et respect, même lorsqu'il s'agit de reprendre un frère ou une sœur (1Tm 5.1-2; Ga 6.1-2).

Avec une extrême tendresse, l'apôtre Paul reprend les Galates qui sont tentés de se détourner de l'Evangile: il éprouve pour eux *de nouveau les douleurs de l'accouchement* (Ga 4.19). Paul utilise la même image de l'enfantement pour parler d'Onésime, son fils spirituel. Au nom de l'amour (et non avec autoritarisme), l'apôtre supplie Philémon de recevoir Onésime comme un frère, et non plus comme un esclave en fuite, car entre-temps, Onésime s'est converti (Phm 8-20).

L'apôtre Paul recommande que, pour élire des anciens et évêques, on examine leur manière de vivre, leurs relations avec leurs proches et leur réputation. Paul ne met pas au premier plan leurs connaissances théologiques, ni leurs aptitudes rhétoriques<sup>4</sup>. Ce qui prime, c'est la cohérence entre la foi du candidat et son comportement dans tous les domaines, une cohérence éprouvée dans la durée. L'Eglise locale élit donc la personne sur la base de son témoignage de vie rendu à Jésus-Christ.

Les responsables de l'Eglise sont au service des croyants et cherchent à édifier le Corps de Christ. *Le rôle du responsable est de conduire les chrétiens à l'état d'hommes faits et non de créer un état de dépendance à leur égard ou d'infantilisme. On ne responsabilisera pas les chrétiens si on refuse qu'ils prennent une part active à la vie de l'Eglise et si leur seule responsabilité est de dire «amen» à ce qu'auront décidé les responsables*<sup>5</sup>.

### 2.2.5 Un gouvernement collégial

Les premières Eglises étaient dirigées par un collège de responsables. *Le NT ne contient aucune trace d'un gouvernement d'Eglise exercé par un seul évêque*<sup>6</sup>. Dans les Actes et les épîtres, anciens,

1 Hé 13.17; Mt 24.45-51; 25.14-30.

2 Ces 2§ s'inspirent de: NISUS Alain, «Sept thèses sur l'autorité dans l'Eglise», *Cahiers de l'école pastorale*, n°33, 3/1999, p.28 (disponible à l'adresse: <http://www.publiccroire.com/cahiers-ecole-pastorale/vie-et-gestion-de-l-eglise/article/sept-theses-sur-l-autorite-dans-l-eglise>).

3 NISUS, «Sept thèses...», in: *op. cit.*, p.36.

4 1Tm 3.1-7 (évêques); Tt 1.5-9 (anciens).

5 NISUS, «Sept thèses...», in: *op. cit.*, p.35.

6 «Evêque», in: *Le Grand Dictionnaire de la Bible*, Charols, Excelsis, 2004, p.574.

évêques (ou évêques) sont toujours cités au pluriel<sup>1</sup>, quand il s'agit de l'exercice de leurs fonctions<sup>2</sup>. Le singulier s'applique seulement aux qualités que chacun doit avoir<sup>3</sup>, et... à Jésus-Christ! Car Lui seul est le *gardien de vos âmes* (littéralement: *l'évêque de vos âmes*, 1P 2.25).

*Tout exercice de l'autorité est menacé par la tentation de la prise de pouvoir sur autrui. Tel est le fonctionnement de l'homme depuis le jour où il a prétendu se faire l'égal de Dieu. Celui qui, en vertu d'un pouvoir sans partage, échappe à la confrontation avec des pairs, des collègues, est soumis à une tentation d'autant plus grande. Or si celui qui est tout seul à diriger s'égare sans que personne ne puisse contre-carrer le mauvais usage qu'il fait de son pouvoir, c'est toute une collectivité qui est entraînée dans l'impasse. En outre, les dirigeants devant être des exemples pour les membres, il faut que ces derniers puissent observer chez eux une soumission mutuelle à imiter. (...) Impossible d'être à la fois le guide qui marche devant pour entraîner les brebis, et celui qui reste à l'arrière pour prendre soin de celles qui n'ont plus la force de suivre! Seule la complémentarité d'une équipe peut assurer cette mission aux multiples facettes. (...) Paul lui-même, dans sa mission apostolique et son ministère d'écrivain, s'associe des co-équipiers<sup>4</sup>.*

### 2.2.6 La soumission mutuelle

*Soumettez-vous les uns aux autres, dans la crainte du Christ* (Ep 5.21). Ce commandement a une portée générale. Pierre le souligne aussi: *Tous, revêtez-vous de l'humilité dans vos rapports mutuels* (1Pi 5.5). Le grand homme qu'était l'apôtre Paul a été envoyé par son Eglise. Il était donc soumis aux autorités de sa communauté. Il n'a jamais cherché à garder le pouvoir pour lui seul. D'ailleurs, il adresse dix de ses treize lettres à tous les membres de l'Eglise, et non seulement aux dirigeants<sup>5</sup>. Et sur les dix épîtres adressées à des Eglises, sept sont co-signées par un ou deux collaborateurs.

### 2.2.7 Les ministères

Dans le Corps du Christ, tous n'ont pas le même rôle: il y a une diversité de fonctions, de ministères et de charismes<sup>6</sup>. Ces personnes avec leurs charismes sont autant de dons de la part du Seigneur, pour édifier son Eglise et la rendre apte au service du Maître. Les ministères de la parole (évangélisation, enseignement, prophétie) et ceux de gouvernement (anciens, conducteurs, présidents) sont donnés à l'Eglise pour son bien. Ils édifient l'Eglise, participent à sa structure, et unissent les membres les uns aux autres et à Christ.

#### *La diversité des ministères*

*C'est lui qui a donné les uns comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres comme annonciateurs de la bonne nouvelle, d'autres comme bergers et maîtres, afin de former les saints pour l'œuvre du ministère, pour la construction du Corps du Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état de l'homme adulte, à la mesure de la stature parfaite du Christ* (Ep 4.11-13).

Le NT utilise plusieurs termes pour définir les ministères d'autorité dans l'Eglise. Trois termes apparaissent très souvent: anciens<sup>7</sup>, évêques<sup>8</sup> et pasteur-berger<sup>9</sup>. D'autres sont plus rares: ceux qui

1 Anciens revient à 26 reprises au pluriel, d'Actes à Jude (les anciens de l'Ap ne sont pas comptés). Trois exceptions, au singulier: *Ne reçoit pas d'accusation contre un ancien...* (1Tm 5.19), et *l'Ancien à Kyria/Gaius...* (2-3Jn 1.1).

2 Ac 20.28; Ph 1.1.

3 1Tm 3.2; Tt 1.7.

4 BLANDENIER Jacques, «Le Nouveau Testament et les structures ecclésiales d'autorité», *Hokhma*, n°66, 1997, p.44-45.

5 Les trois exceptions sont les deux lettres à Timothée et celle à Tite.

6 1Co 12.4-6, 28.

7 *hòi presbuteroi*, mot enraciné dans le judaïsme, que l'on trouve dans le récit de l'Exode (Ex 4.29; 19.7).

8 *hòi épiscopoi*, litt: «sur-veillants», avec l'idée de *veiller sur*, mot emprunté au grec profane.

9 *hò poimèn*, mot emprunté au vocabulaire agricole. Dans la littérature universelle, c'est la figure traditionnelle du guide d'une communauté. Dans le NT, il est attribué essentiellement à Jésus (Jn 10.1-30), mais aussi aux hommes (Jn 21.16; Ep 4.11; Mt 18.12-14; Ac 20.28-30).

président<sup>1</sup>, ceux qui gouvernent<sup>2</sup>, ceux qui conduisent<sup>3</sup>, le prophète<sup>4</sup>, l'apôtre<sup>5</sup>, l'enseignant ou docteur<sup>6</sup>, l'évangéliste<sup>7</sup>, le ministre du culte<sup>8</sup>. Enfin, il existe quatre termes qui s'appliquent à tous ceux qui exercent un ministère: le/la diacre<sup>9</sup>, l'esclave<sup>10</sup>, le jeune esclave ou domestique<sup>11</sup>, et le serviteur dévoué<sup>12</sup>.

### ***La simplicité et la souplesse des titres donnés aux ministères***

Dans les Actes, Etienne est nommé diacre, mais il ne fait pas que servir aux tables (Ac 6-7). Il annonce la Parole, en l'attestant par des miracles... comme les apôtres! Les épîtres entretiennent cette souplesse sur les titres: il est impossible de définir précisément ce qui différencie l'ancien-presbytre du pasteur, du surveillant-évêque, du président, et du dirigeant. Ces termes paraissent souvent synonymes<sup>13</sup>. D'ailleurs, l'important n'est jamais le titre, mais la consécration de ces serviteurs à Dieu<sup>14</sup>. *Ministère*, dans son étymologie, ne signifie pas *domination*, mais *service*!

### ***Des ministères voulus par le Seigneur***

L'autorité des responsables repose sur un appel de Dieu, auquel ils ont répondu par l'obéissance et la soumission à Christ. L'Eglise se soumet volontairement aux responsables qu'elle a reconnus comme dons du Seigneur, pour le bien de son peuple<sup>15</sup>. Les ministères ne sont pas une simple délégation de la part de la communauté, mais une *reconnaissance* des dons de Dieu. Quels que soient les rôles et fonctions des uns et des autres, le NT est clair: les relations doivent se vivre dans l'amour, la communion, l'humilité et la soumission mutuelle<sup>16</sup>. Le Seigneur règne avec une autorité d'amour et de justice, ce qui exclut tout autoritarisme ou laxisme de ses serviteurs.

---

1 *hòì proïstamenoï*, litt. *ceux qui sont placés devant* (Ro 12.8; 1Th 5.12; 1Tm 3.4; 5.17).

2 *hòì kubernèseis*, ou *ceux qui pilotent* (1Co 12.28).

3 *hòì hégoumenoi*, ou *ceux qui conduisent* (Ac 15.22; Hé 13.7).

4 *hò prophètès* (Ac 13.1; 21.10; Ro 12.6-8; 1Co 12.4-11, 27-30; Ep 4.11).

5 *hò apostolos* (Ro 1.1-5; 1Co 9.1; 12.4-11, 27-30; Ep 4.11; 1Tm 2.7; 1P 1.1).

6 *hò didascalos* (Ro 12.6-8; 1Co 12.28; Ep 4.11; 1Tm 2.7; Jc 3.1).

7 *hò euanggelistès* (Ep 4.11; 2Tm 4.5).

8 *hò leitourgos*, un ministère rarement cité, et dont les contours sont difficiles à préciser. Ce substantif et le verbe qui l'accompagne sont habituellement traduits par *service* (Ac 13.2; Ro 15.16, 27; Ph 2.25, 30; Hé 8.2).

9 *hò/hè diaconos*, et *hè diakonia*, le service/ministère. Ces mots ont un usage universel. Ils désignent tout ministère. Ainsi, Jésus et Paul sont qualifiés de *diacres* (Mc 10.45; Ro 15.8; Gal 2.17; 1Co 3.5; Ep 3.7; Col 1.23, 25; 2Tm 4.5; etc.). Il désigne aussi une fonction particulière que nous nommons *diacre* (Ro 16.1; Ph 1.1; 1Tm 3.8, 12).

10 *hò doulos*, terme qui s'applique à tout service, y compris celui de Jésus et des apôtres (Ph 2.7; Mt 20.27; Lc 16.13; Rm 1.1; Ph 1.1; etc.).

11 *hò/hè païs*, terme plus rare, qui s'applique surtout à Jésus et aux domestiques (Mt 12.18; Ac 3.13; 12.13).

12 *hò thérapon*, terme rare, attribué à Moïse (Hé 3.5), et d'une manière générale aux hommes (Ac 17.25).

13 En ce qui concerne les évêques et presbytres, *il s'agit bien de deux désignations différentes de la même charge: en effet, les anciens que Paul invite à venir d'Ephèse pour se réunir à Milet sont également appelés évêques* (Ac 20.17, 28). *En outre, Paul emploie les deux termes de façon interchangeable dans les instructions qu'il donne à Tite pour administrer l'Eglise de Crète* (Tt 1.5, 7) (LADD G.E., *Théologie du Nouveau Testament*, coll. Théologie, Cléon d'Andran & Genève, Excelsis & PBU, 1999, p.394).

14 Mt 20.25-28.

15 *Lorsque les auteurs des épîtres exhortent à la soumission aux presbytres, ils n'invoquent pas le grade ou le titre qui leur aurait été conféré d'en haut, mais rappellent aux fidèles qu'ils sont eux-mêmes témoins du service, de la peine, du don de soi de leurs dirigeants. Et c'est parce que l'Eglise a reconnu la qualité de leur travail et de leur service qu'elle va accepter leur autorité. C'est dans cet esprit que l'Eglise peut élire ses responsables. Il ne s'agit donc pas à proprement parler d'un système démocratique: l'idée sous-jacente n'est pas que chaque membre détient une parcelle de pouvoir et la délègue à celui qui pourra grouper sur lui-même un nombre suffisant de «parcelles de pouvoir délégué» pour être en état d'exercer une autorité effective. Il s'agit plutôt de discerner que Dieu a confié une mission à quelqu'un et l'a qualifié pour l'accomplir* (BLANDENIER, «Le Nouveau Testament...», in: *op. cit.*, p.43).

16 Ep 5.21; 1Th 5.12-13; 1Tm 3.1-7; Hé 13.17; 1P 5.5.

### 3 Les principales structures d'Eglise

Le NT ne présente pas un modèle normatif pour structurer l'Eglise (cf. 2.2.2). Par contre, il insiste sur les valeurs de l'Evangile: une autorité qui vient du Christ, tournée vers l'amour de Dieu, et exercée par des hommes et des femmes consacrés au Seigneur. La ligne de conduite est claire. Mais concrètement, quelles structures d'Eglise correspondent le mieux à ces valeurs?

Trois modèles ont été proposés par les Eglises au travers des siècles. Ces trois modèles sont encore présents aujourd'hui, avec toutes sortes de nuances et de variations: le modèle *épiscopal*, le modèle *presbytérien* ou *presbytéro-synodal*, et le modèle *congrégationaliste*.

#### 3.1 Modèle épiscopal

Le modèle épiscopal met l'accent sur l'autorité d'une seule personne (appelée: prêtre, évêque, évêque, pasteur, apôtre, etc.). Cette personne se situe à la tête de l'Eglise ou du groupe d'Eglises dont il a la responsabilité. *Les Eglises de type épiscopalien sont gouvernées par une catégorie distincte de responsables d'Eglise appelée le clergé, et l'autorité finale se trouve en dehors de l'Eglise locale*<sup>1</sup>.

L'Eglise catholique représente ce modèle dans sa forme la plus poussée: l'évêque est un successeur des apôtres, revêtu par Dieu de l'autorité au travers de l'ordination. Dans cette théologie, il ne peut y avoir d'Eglise véritable sans un évêque admis dans la lignée des successeurs de l'apôtre Pierre<sup>2</sup>. Les Eglises orthodoxes, ainsi que l'Eglise anglicane *High Church* fonctionnent aussi sur un mode épiscopalien. Ce modèle n'est pas totalement absent chez les protestants<sup>3</sup>.

Sans aller aussi loin que l'Eglise catholique, où *le ministère épiscopal appartient à l'essence de l'Eglise*<sup>4</sup>, certaines Eglises évangéliques remettent en valeur ce qu'elles appellent parfois le *ministère apostolique*. Cependant, elles ne distinguent pas un clergé qui serait de nature différente du reste de la communauté. Ce modèle apostolique se pratique de diverses manières.

Parfois, l'apôtre joue davantage un rôle d'inspiration ou de supervision de la communauté, sans être formellement reconnu comme l'un des responsables de l'Eglise. Dans d'autres cas, la tendance est de donner à l'apôtre une autorité au-dessus des pasteurs. L'autorité personnelle de l'apôtre est alors forte. Il est considéré comme l'homme de Dieu, le garant de la vision de l'Eglise, le leader chargé de conduire le troupeau. Parfois, il supervise un réseau d'Eglises qu'il a implantées ou qui lui reconnaissent cette position d'autorité. Il met en place, encourage, reprend et gère les pasteurs des Eglises sous sa responsabilité. Il exerce aussi l'autorité spirituelle, tranche les questions délicates et dicte la discipline ecclésiale.

L'autorité de Jacques sur l'Eglise de Jérusalem est la référence biblique utilisée pour justifier cette position<sup>5</sup>. D'autres croient que *la mention des anges des sept Eglises de l'Apocalypse prouve qu'un dirigeant unique (un «évêque») veillait sur chacune de ces Eglises*<sup>6</sup>. Certes, le terme d'ange peut

1 GRUDEM Wayne, *Théologie systématique*, Charols, Excelsis, 2010, p.1016.

2 Les apôtres n'ont pas de successeurs, comme le démontre ROMEROWSKI Sylvain, *Qui a décidé du canon du Nouveau Testament?* Charols, Excelsis, 2013, p.22ss; et dans son article: «Apôtre», in: *Le Grand Dictionnaire de la Bible*, Charols, Excelsis, 2010<sup>2<sup>éd.</sup> rév.</sup>, p.111-119.

3 Par exemple, les luthériens reconnaissent le ministère de l'évêque.

4 NISUS Alain, «Structures d'Eglise» in: PAYA Christophe, HUCK Bernard, s.dir., *Dictionnaire de théologie pratique*, Charols, Excelsis, 2011, p.630.

5 Ac 15.13-21; Ga 1.19; 2.9.

6 CLOWNEY Edmund, *L'Eglise*, coll. Théologie, Charols, Excelsis, 2009, p.244.

avoir la signification de *messenger*, mais il peut être humain ou divin! Pour d'autres encore, le modèle épiscopal *refléterait mieux le gouvernement divin lui-même, l'évêque étant en quelque sorte le «lieutenant» de Dieu*<sup>1</sup>.

### 3.1.1 Forces du modèle épiscopal<sup>2</sup>

Lorsque ce modèle est vécu dans une Eglise évangélique, l'apôtre<sup>3</sup> ou évêque apporte une unité de vision et de direction. Il gère les crises et se porte garant de la discipline. La vie communautaire est organisée de manière efficace, avec une rapidité de décision en cas de crises. La représentation vers l'extérieur (médias) est plus aisée, étant donné que l'apôtre ou évêque est la personne de référence et que ses décisions sont valables pour l'ensemble des membres.

Comme l'autorité ultime repose sur une seule personne, la délégation des tâches et l'obligation de rendre compte de son travail en sont facilitées. L'apôtre ou évêque peut transmettre son savoir de manière directe, ou aussi confier des responsabilités aux personnes qu'il choisit et motive. Il peut aussi, tout en gardant le leadership, reconnaître les ministères de prophète, d'évangéliste, de pasteur et d'enseignant (Ep 4.11), ce qui favorise une certaine collégialité.

### 3.1.2 Faiblesses du modèle épiscopal

La grande faiblesse de ce modèle est le manque d'appuis bibliques (cf. 2.2.5). *L'évêque n'est jamais seul dans le Nouveau Testament, mais il y a toujours une pluralité d'évêques. Ce fait ne devrait pas être sous-estimé, car même en ce qui concerne les apôtres, Jésus n'a pas donné une autorité supérieure à l'un d'entre eux, mais les douze ont reçu la même autorité (ainsi que ceux qui ont été ajoutés plus tard, comme Paul)*<sup>4</sup>.

Jésus n'a pas enseigné qu'il voulait être représenté par un seul lieutenant. Au contraire, à la Pentecôte, il a répandu son Esprit sur tous les croyants. Il a accordé des dons à chacun. Or en donnant la priorité à l'apôtre ou évêque, la collégialité risque d'être rompue, et le partage des responsabilités s'amenuise. Les membres peuvent être infantilisés dans leur foi, et risquent d'agir en fonction de ce que leur dit l'apôtre ou évêque, et non selon la Parole de Dieu. Ils n'apprennent pas à devenir responsables et à grandir dans leur foi.

Les ministères de direction ou de fondement de l'Eglise sont souvent plus valorisés que les autres, et spécialement le ministère apostolique qui tend à prendre de l'ascendant sur les autres. Le risque de dérives autoritaires est grand, à cause de la forte hiérarchie, de haut en bas: 1) le Christ, 2) l'apôtre ou évêque, 3) les responsables locaux, 4) les membres des Eglises. Il peut arriver que l'apôtre ou évêque se prenne carrément pour le Christ, et évince les responsables locaux. Ceux-ci pourront difficilement s'opposer à une telle dérive, vu que la structure ecclésiale est hiérarchique. Calvin estime que les évêques, prêtres<sup>5</sup>, pasteurs et ministres ont tous la même tâche de proclamer la Parole, et qu'ils travaillent à plusieurs dans chaque lieu<sup>6</sup>.

1 NISUS, «Structures d'Eglise», in: *op. cit.*, p.630.

2 Nous ne discutons pas ici du modèle épiscopal catholique, qui mériterait un traitement à part vu sa complexité, sa taille et son étendue mondiale. Cette remarque vaut aussi pour les points 3.1.2 et 3.1.3.

3 Notons que certaines Eglises locales de type congrégationaliste font parfois appel au discernement et aux conseils d'une personne reconnue comme apôtre, sans pour autant que leur structure d'Eglise n'en soit modifiée.

4 GRUDEM, *op. cit.*, p.1017.

5 Calvin traduit par *prêtre* le terme grec *presbyteros*, traduit par *ancien* dans les versions courantes.

6 *Si j'ai nommé indifféremment ceux qui ont le gouvernement de l'Eglise, évêques, prêtres, pasteurs et ministres, je l'ai fait suivant l'usage de l'Ecriture, qui prend tous ces mots pour une même chose. Car tous ceux qui ont charge d'administrer la Parole, y sont nommés évêques. En cette manière S. Paul, après avoir commandé à Tite d'ordonner des prêtres en chaque lieu, ajoute immédiatement: car il faut que l'évêque soit irrépréhensible (Tt 1.5, 7). Suivant cela il salue les évêques de Philippiques (Ph 1.1), comme étant plusieurs en un même lieu. Et S. Luc, après avoir dit que S. Paul convoqua les prêtres d'Ephèse, les nomme ensuite évêques (Ac 20.17, 28) (CALVIN Jean, Institution chrétienne, IV, III, 8. Sur la collégialité, voir: IV.XI.6. Sur le danger d'un pouvoir solitaire, voir: IV.XX.8).*

Le NT ne parle jamais de succession apostolique qui aurait été transmise par l'imposition des mains d'une génération d'apôtres à la suivante<sup>1</sup>. *Plus important encore, c'est en fin de compte le Seigneur lui-même qui consacre (Ac 20.28; 1Co 12.28; Ep 4.11), et si l'on considère la «consécration» simplement comme la reconnaissance officielle d'un ministère, il n'y a aucune raison pour qu'elle doive être faite **seulement** par ceux qui ont été «régulièrement» ordonnés et sont devenus les successeurs **physiques** des apôtres<sup>2</sup>.*

### 3.2 **Modèle presbytérien ou presbytéro-synodal**

Dans ce modèle, le collège d'anciens<sup>3</sup> de l'Eglise locale<sup>4</sup> exerce l'autorité temporelle et spirituelle. *Les presbytériens insistent sur l'idée que l'Écriture sainte est suffisante et soutiennent que le Nouveau Testament présente une Eglise dirigée par un conseil d'anciens, tant dans les principes énoncés que dans les exemples évoqués<sup>5</sup>.* Le pasteur fait partie du collège d'anciens.

L'adjectif *synodal* témoigne que les Eglises locales ne s'estiment pas totalement autonomes: elles donnent une dimension institutionnelle à la solidarité qui les lie les unes aux autres. Ainsi, elles envoient des délégués au *synode*<sup>6</sup> et laissent à cette instance supra-locale la gestion des questions qui ne peuvent être traitées de manière satisfaisante à l'échelon local: doctrine, péréquation financière, consécration des ministres, représentation auprès des autorités politiques, etc. Le synode est généralement composé de pasteurs, d'anciens et de laïcs, dans des proportions variables.

#### 3.2.1 **Forces du modèle presbytérien ou presbytéro-synodal**

L'originalité de ce système est de ne pas concevoir la relation d'autorité à sens unique, du haut vers le bas. Il exprime un constant mouvement de va-et-vient qui renvoie d'autant mieux l'un et l'autre à la seule autorité divine.

Au niveau local, ce modèle correspond bien à l'exercice de l'autorité, tel qu'il est mentionné dans le NT, avec une collégialité des responsables qui favorise la communion et l'unité (cf. 2.2.5). De par leur diversité, les responsables peuvent représenter les divers statuts et situations sociales des membres de l'Eglise. Leur collégialité favorise la soumission mutuelle, qui est une bonne protection contre les erreurs de doctrine et de comportement<sup>7</sup>.

Au niveau supra-local, ce modèle permet de consolider les liens de communion entre les Eglises locales. Si l'une d'elles dévie, elle sera avertie de son erreur par le synode. D'autre part, les dons et la sagesse des représentants au niveau local sont mis à la disposition de l'ensemble des Eglises.

---

1 Au sens strict, le terme d'apôtre s'applique au groupe restreint de ceux qui ont été témoins du Christ ressuscité et ont reçu de Lui la mission de proclamer l'Évangile et de fonder l'Eglise. L'Eglise est apostolique dans la mesure où elle se soumet à leur enseignement. C'est en un sens second et dérivé qu'il peut y avoir aujourd'hui des apôtres, qui sont loin d'avoir la même autorité. Voir notre document: «Le ministère apostolique dans le NT... et aujourd'hui?» (disponible à l'adresse: <http://www.lafree.ch/commission-theologique/item/1368-le-ministere-apostolique-dans-le-nouveau-testament-et-aujourd'hui-anne-catherine-piguet>). Voir aussi: ROMEROWSKI Sylvain, «Apôtre», in: *Le Grand Dictionnaire de la Bible*, Charols, Excelsis, 2004, p.109-118.

2 GRUDEM, *op. cit.*, p.1018.

3 Dans le NT, *ancien* se dit en grec *presbyteros*, d'où le nom donné à ce modèle.

4 Ce modèle est celui des Eglises réformées, où l'Eglise locale est appelée *Paroisse*, car historiquement, l'Eglise est une réalité cantonale ou nationale. Cependant, dans nos Etats modernes et laïcs, la confessionnalisation des territoires tend à disparaître (raison pour laquelle à Genève, par exemple, l'*Eglise Nationale Protestante de Genève* est devenue aujourd'hui l'*Eglise Protestante de Genève*).

5 CLOWNEY, *op. cit.*, p.244.

6 Il existe parfois deux niveaux: un synode régional et un synode national.

7 Ep 5.21; 1P 5.5.

### 3.2.2 Faiblesses du modèle presbytérien ou presbytéro-synodal

Ce système a la faiblesse d'être relativement lourd. Les autorités synodales ont souvent de la peine à prendre à temps des décisions difficiles. Par ailleurs, le discernement de la vérité ne saurait être abandonné à des majorités de circonstance. L'autorité centralisée du synode ne protège pas suffisamment les Eglises d'une dérive autoritaire au niveau supra-local, en particulier si des délégués au tempérament fort prennent autorité sur les autres délégués. Si le synode adopte une position autoritaire, les membres des Eglises locales ne pourront pas réagir, puisque le gouvernement supra-local leur échappe. Or le NT accorde de l'importance à l'ensemble des membres pour les prises de décision (cf. 2.2.2). Ceci dit, il est possible d'inclure dans ce système des contre-pouvoirs qui évitent de telles dérives.

### 3.3 *Modèle congrégationaliste*

Dans le modèle congrégationaliste, l'autorité est exercée par l'ensemble des membres de l'Eglise. Ce modèle met la priorité sur l'Eglise locale, qui se trouve là où deux ou trois sont rassemblés au nom de Jésus (Mt 18.20). *L'Esprit les constitue en Eglise*<sup>1</sup>. Le rassemblement régulier des croyants au nom du Christ pour vivre le culte, la prière, l'exercice des dons, la communion fraternelle ou encore le service social suffit à constituer l'Eglise. *L'Eglise universelle est l'ensemble des croyants de tous les lieux et de tous les temps. Ainsi comprise elle n'est pas traduisible institutionnellement*<sup>2</sup>. Car l'Eglise universelle ne sera rassemblée que lors du retour du Seigneur.

Le congrégationalisme est un modèle participatif. Tous les membres, conduits et inspirés par le Saint-Esprit, ont une part à l'autorité et à la direction de l'Eglise locale, dans la soumission mutuelle et le respect de leur confession de foi commune. La notion d'alliance, les uns avec les autres et avec Dieu, prédomine. L'ensemble de la communauté prend les décisions et veille à la vie de l'Eglise, dans ses aspects principaux: culte, exercice de la discipline, discernement de la direction à prendre, enseignement, et reconnaissance des ministères structurels qui vont l'aider au processus de discernement communautaire de la pensée du Christ. Dans ce processus, chacun intervient en fonction de ses dons et compétences, de son expérience et de sa place au sein de la communauté.

L'élection d'un responsable est vécue comme un acte de reconnaissance de l'appel de Dieu adressé à cette personne. Cet appel est accompagné des charismes et de l'autorité reçus du Seigneur. L'élection n'est pas un acte par lequel l'assemblée, ou un groupe de membres, déléguerait son pouvoir à une personne qui serait son représentant.

*Il est important de préciser que pour les premiers congrégationalistes, le souci premier n'était pas, contrairement à ce qui est souvent répété, l'affirmation de l'autonomie des Eglises locales, mais plutôt celle de la souveraineté immédiate du Christ sur l'Eglise locale (...). En fait, les premiers congrégationalistes luttèrent contre l'emprise de l'Etat sur les affaires ecclésiastiques ainsi que sur la manière autoritaire dont ils ont jugé que les évêques administraient l'Eglise à leur époque. Il est clair qu'une pareille compréhension de l'Eglise peut dériver vers le localisme, l'isolationnisme, l'individualisme ecclésiologique et conduire à la multiplication d'Eglises indépendantes les unes des autres*<sup>3</sup>.

Les congrégationalistes accordent une grande importance à l'autonomie de l'Eglise locale et ne reconnaissent en général aucune autorité extérieure, et encore moins supérieure. Les Eglises

1 NISUS, «Structures d'Eglise», in: *op. cit.*, p.632.

2 NISUS Alain, «Les Eglises congrégationalistes et l'episkopè», *Cahiers de l'école pastorale*, n°62, 4/2006, p.15 (disponible à l'adresse: <http://www.publiccroire.com/cahiers-ecole-pastorale/1-cumenisme/article/les-eglises-congregationalistes-et-lepiskope>).

3 NISUS, «Les Eglises congrégationalistes...», in: *op. cit.*, p.17.

peuvent s'organiser en union ou fédération partageant la même foi et la même ecclésiologie. Elles peuvent aussi reconnaître comme valable et manifestant la volonté du Christ, une décision prise par l'union ou par une autre Eglise. Elles accueillent cette décision. Leur mode de gouvernement est souvent associé au modèle démocratique. Le congrégationalisme est une tentative de vivre le sacerdoce universel dans sa pleine mesure, y compris dans la conduite de l'Eglise.

### **3.3.1 Variantes au sein du modèle congrégationaliste**

Il existe quelques variantes et nuances, au sein du congrégationalisme<sup>1</sup>. Le pasteur, le conseil, et parfois des diacres sont élus par l'assemblée, mais en donnant une autorité plus forte au pasteur. Ce modèle est en vigueur surtout dans des communautés de petite taille.

Parfois, un groupe d'anciens, qui ont chacun la même autorité, gouverne l'Eglise locale. L'un d'eux est le pasteur, mais il n'a pas une autorité supérieure aux autres anciens parce qu'il travaille à plein temps dans l'Eglise et reçoit un salaire (cf. 1Tm 5.18). Il n'est pas non plus le subalterne ou l'employé des anciens.

*La force de ce système de gouvernement est que le pasteur n'est pas seul à avoir autorité sur l'assemblée, mais cette autorité appartient collectivement à tout le groupe d'anciens (souvent appelé le conseil d'anciens). De plus, le pasteur lui-même, comme tous les autres anciens, est soumis à l'autorité de l'ensemble du conseil d'anciens. L'intérêt de ce système est qu'il permet au pasteur d'éviter de commettre des erreurs, d'être soutenu dans l'adversité et protégé contre les attaques et l'opposition<sup>2</sup>.*

Il existe encore trois variantes désastreuses, bien loin des données du NT: le modèle des entreprises modernes, où le pasteur est un administrateur et chef d'entreprise; le modèle purement démocratique, où l'assemblée risque de ne jamais réussir à prendre des décisions; le modèle de la spontanéité, censé laisser toute la place au Saint-Esprit, au risque de l'anarchie.

### **3.3.2 Forces du modèle congrégationaliste**

Ce modèle participatif a l'avantage de favoriser l'initiative et la créativité des membres, pour annoncer l'Evangile de manière pertinente dans leur contexte et culture. Ils sont encouragés à s'engager pour le Seigneur, à vivre le sacerdoce universel, et à reconnaître les dons que l'Esprit leur a donnés. Les membres sont invités à participer au fonctionnement de la communauté et à l'exercice du ministère. L'Eglise se réjouit de voir ces dons émerger, elle les reconnaît et les encourage.

Ce modèle présente une grande souplesse et capacité d'adaptation, puisqu'il ne dépend pas d'une hiérarchie supra-locale. Il favorise les initiatives, grâce à la liberté qu'il reconnaît aux membres et Eglises membres. Il encourage le don de soi pour l'annonce de l'Evangile. La responsabilisation de chacun favorise la croissance dans la foi et la marche à la suite du Christ.

Au premier abord, ce modèle paraît lent dans ses prises de décision. En effet, il importe que tous les membres, ou toutes les Eglises membres, se mettent d'accord pour décider. Cela nécessite parfois de longues discussions. Pourtant, ces débats permettent souvent d'affiner le projet avec sagesse, d'éclaircir certains points, de prévenir certains risques, etc. Et au final, l'Eglise s'en trouve renforcée, car la décision est mûrement réfléchie et prise dans l'unité. L'application pratique en sera facilitée.

### **3.3.3 Faiblesses du modèle congrégationaliste**

Lorsque deux groupes de membres s'opposent, la décision peine à se prendre. Parfois, une majorité fait pression, tandis qu'une minorité fait blocage. Il est alors difficile d'éviter les prises de pouvoir,

---

1 GRUDEM, *op. cit.*, p.1021-1031.

2 GRUDEM, *op. cit.*, p.1027.

les jeux d'intérêts et autres manipulations. Les crises ne sont pas simples à gérer, car tous les membres ont la possibilité de donner leur avis.

Un membre de l'Eglise, conscient d'être lui aussi un prêtre, peut se figurer qu'il n'a besoin d'aucun enseignement et ne pas se soumettre aux ministères d'enseignants reconnus par sa communauté. Pire encore: il peut se choisir des maîtres à son goût, parmi les innombrables personnes et institutions qui aujourd'hui présentent une doctrine ou offrent une formation.

L'autonomie des Eglises locales peut conduire à l'isolationnisme ou au repli sur soi. Parfois, il manque des structures de communion, car le niveau supra-local est déficient (une confession de foi commune unit les Eglises membres dans une alliance, mais sans définir un mode d'organisation, des structures et actions communes).

## 4 La FREE aujourd'hui

Dès 1993, des rencontres entre les pasteurs de la FEEL et des AESR ont établi des relations aboutissant à des pastorales communes annuelles<sup>1</sup>. Après diverses collaborations (notamment dans le journal *Vivre*), une déclaration d'intention de fusion est signée en 2001. La fusion aura lieu en 2007. Qui dit nouvelle Fédération, dit forcément nouvelles structures ecclésiales! Cependant, cette page d'histoire se construit sur le passé de la FEEL et des AESR.

Depuis la fusion, nos Eglises ont formellement conservé le modèle congrégationaliste. Pourtant, certains aspects du modèle presbytéro-synodal y ont été ajoutés<sup>2</sup>. Dans les Eglises locales, les trois modèles existent, selon l'histoire de chacune. Cependant, l'assemblée générale de chaque Eglise garde un rôle d'autorité déterminant.

Il convient que le présent document ne soit pas seulement une réflexion théologique. Il faut qu'il présente aussi les structures et les différents organes qui existent présentement dans la FREE. Aussi avons-nous effectué, en mars 2014, une enquête auprès des responsables de ces différents organes, afin de présenter brièvement ceux-ci. Il s'agit d'une simple photographie, qui permet de mieux visualiser la réalité actuelle, tout en sachant que la FREE est en constante évolution, et que les descriptions ci-dessous seront à réadapter au fil du temps.

### 4.1 La FREE et ses structures

#### 4.1.1 Rencontres générales et Bureau exécutif

Cinq documents permettent d'énoncer l'identité actuelle de la FREE:

- les statuts (dernière version du 15 juin 2013),
- les dispositions internes (15 juin 2013),
- la charte (dite aussi *charte d'appartenance* – 7 juin 2008),
- la confession de foi (non datée),
- l'organigramme (5 novembre 2013).

Aucun des systèmes présentés au chapitre trois (épiscopal, presbytérien ou presbytéro-synodal, congrégationaliste) n'est mentionné dans ces cinq documents de la FREE. Est-ce le signe que la FREE ne souhaite pas s'identifier à l'un de ces modèles? Néanmoins le titre d'Eglise est attribué aux

---

1 Citation de Jean-Charles Moret, secrétaire général des AESR puis de la FREE, de 1995 à 2013, in: LÜTHI, *op. cit.*, p.293.

2 Par exemple, le *Groupe d'accompagnement des ministères en Eglise* est une tentative pour mieux encadrer les ministères dans nos Eglises. La *Commission des ministères*, *La Prévoyante* et le *Bureau exécutif* cherchent aussi à donner une plus grande cohésion dans la gestion de la Fédération.

communautés locales qui constituent la Fédération et en sont membres, ce qui indique une structure de type congrégationaliste. Cependant, l'existence même de la FREE et le fonctionnement de ses différents organes témoigne de la volonté de ses membres de pondérer ce congrégationalisme par certains attributs de type synodal. En particulier, les Eglises de la FREE se sont dotées d'une structure de communion qui leur permet d'interférer les unes avec les autres.

Le cœur de cette structure est constitué par la *Rencontre générale* (RG) qui réunit, habituellement trois fois par année, les membres des Eglises. Cette rencontre est ouverte à tous, selon le principe du sacerdoce universel. Cependant, seuls les délégués des Eglises peuvent voter. Statutairement, selon le Code civil suisse, cette rencontre générale a fonction d'Assemblée générale qui, selon la loi, est présidée et coordonnée par un comité nommé *Bureau de la Rencontre générale* (BRG). Pour alléger les tâches de ce bureau, la FREE s'est dotée d'un *Bureau exécutif* (BE) chargé de gérer les affaires courantes conformément aux mandats du BRG. Ce bureau coordonne les différentes commissions et instances missionnaires, sociales, pastorales et administratives qui font vivre les nombreux secteurs d'activités de la FREE.

A noter que la RG, ainsi que les diverses commissions qui en dépendent aujourd'hui, ont résulté de l'initiative de membres de nos communautés, pour répondre à un appel de Dieu. Ces commissions ne sont pas le fruit d'une stratégie décidée par les instances centrales. Par exemple, dans les AESR, le *Groupe d'étude des Assemblées* (GEA), devenu après la fusion avec la FEEL la *Commission théologique*, était constitué de pasteurs et de «laïcs».

Les cinq documents mentionnés ci-dessus sont libellés en des termes très généraux qui posent des cadres de relations internes et externes souples et ouverts. Simultanément, on y pressent le besoin de doter les instances de la FREE d'une autorité qui pourrait être plus contraignante en cas d'*existence d'une difficulté persistante au sein d'une Eglise membre*<sup>1</sup>. Par ailleurs, ces textes ne font aucune allusion aux ministères pastoraux et aux structures d'autorité des Eglises locales.

#### **4.1.2 La pastorale**

La pastorale est régie par une charte et un règlement intérieur qui ont été adoptés en octobre 2008<sup>2</sup>. On peut en repérer les lignes de force suivantes:

- réflexion déontologique sur les qualités requises pour l'exercice d'un ministère, sur les relations entre le pasteur, l'Eglise locale et les instances de la FREE, ainsi que sur les droits et devoirs des pasteurs,
- énoncé des clauses relatives au secret professionnel,
- énoncé des buts de la pastorale: discernement et réflexion – soutien mutuel – formation – communication,
- énoncé des moyens requis et mis en œuvre par la pastorale pour atteindre ses buts,
- définition du statut de membre de la pastorale,
- présentation de l'organisation, du mode de fonctionnement et des représentations de la pastorale au sein de la FREE.

#### **4.1.3 La Commission des ministères (CM)<sup>3</sup>**

La CM est une plate-forme à vocation de facilitation. Dans la mesure de ses moyens, elle exerce un ministère d'écoute, de soutien et de conseil, en faveur:

- des Eglises qui sont à la recherche de ministères,
- des pasteurs, surtout issus de la FREE, qui aspirent à changer de lieu ou de type de ministère,
- des conseils d'Eglise qui cherchent un soutien (la CM les dirige parfois vers le GAME, cf. 4.1.4),

1 Statuts de la FREE, article 9, §9a.

2 Ce document de 6 pages, trop important pour figurer ici, peut être obtenu auprès du secrétariat de la FREE.

3 Nos remerciements au président de la CM, Thierry Wirth, qui nous a transmis ces informations.

- des pasteurs qui sont en questionnement, en souffrance (la CM recommande parfois un suivi par le GAME ou un ministère de médiation),
- des personnes qui souhaitent effectuer un stage au sein de la FREE.

La CM possède de nombreux documents utiles, à disposition des Eglises et pasteurs.

La CM est composée de huit membres (des «laïcs», des ministères dans des Eglises ou œuvres chrétiennes). Ces membres sont des hommes et femmes qui possèdent un vécu spirituel et une expérience de vie utiles au discernement. Les séances de la CM ont lieu chaque mois. Une fois par trimestre, le secrétaire général de la FREE et le coordinateur du GAME y participent.

### ***La CM dans la FREE***

La CM dépend du secteur *Eglise et Théologie* de la FREE. Les présidents des différents groupes de ce secteur se retrouvent deux fois par année. Dans les faits, la CM œuvre de manière autonome. Elle n'expose pas les affaires traitées ou en cours aux instances de la FREE. Elle n'est pas liée à un réseau et ne reçoit pas de directives particulières. En cas de besoin, elle peut recourir à d'autres instances (la CT, le BE, etc.) pour solliciter un avis ou un conseil.

La CM présente les changements de ministères ou les nouveaux ministères aux RG de la FREE. En raison de l'autonomie des Eglises locales et du changement fréquent des membres des conseils des Eglises, la CM n'est pas toujours sollicitée lors de l'engagement d'un/e pasteur. La CM veille autant que possible à être proactive. Elle a peu de disponibilités pour se faire connaître auprès des communautés. Toutefois, le ministère de la CM semble reconnu et apprécié par les ministères et Eglises.

Récemment, la CM a tenté d'esquisser un modèle de collaboration renforcée avec les Eglises, en ce qui concerne la nomination des ministères. Après réflexion, la CM a renoncé à ce projet qui risquait de porter atteinte à l'autonomie des Eglises locales. Pourtant, la CM perçoit la nécessité d'une meilleure intégration des ministères dans le corps pastoral, afin de favoriser la cohésion au sein de la Fédération. La CM aspire aussi à l'éclosion de nouveaux ministères dans la FREE. Cependant, elle n'a aucun pouvoir exécutif pour nommer des ministères.

#### **4.1.4 Le Groupe d'accompagnement des ministères et des Eglises (GAME)<sup>1</sup>**

Le GAME s'articule autour de cinq axes, visant le développement du Corps du Christ dans la FREE:

- encourager et donner des outils aux responsables d'Eglises,
- accompagner, dans une vision de maturité spirituelle et de multiplication (Mt 28.18-20),
- soutenir les Eglises, pour vivre le projet de Dieu et les changements qui en découlent,
- encourager les ministères à développer leur diversité et leur interaction,
- faciliter les relations et la vie opérationnelle.

Le GAME est formé d'une équipe de ministères engagés et reconnus dans la croissance de l'Eglise. Selon ses disponibilités, le coordinateur intervient dans les communautés qui en font la demande. Il accompagne les ministères, au travers de la plate-forme *Tremplin-ministères*. Les prestations sont facturées aux Eglises selon le barème de la FREE. Le GAME dépend de la CM.

Le GAME fait face au défi de la «mentalité de maintenance» ou du refus du changement. D'autre part, le GAME est souvent vu comme un organe de conciliation, plutôt que comme un entraîneur<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Nos remerciements au coordinateur du GAME, Philippe Bottemanne, qui nous a transmis ces informations.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements, consulter le site: [www.tremplin-ministeres.ch](http://www.tremplin-ministeres.ch)

## 5 Propositions de la Commission théologique

Depuis la fusion en 2007, on remarque moins d'autonomie locale et plus de sentiment d'appartenance à la FREE. La question se pose de savoir qui nomme, consacre, reconnaît, installe les ministères, et comment on procède. La constitution de la FREE est récente, et les structures évoluent rapidement. Pour faire de bons choix, il faut être conscient des enjeux et des conséquences. Suite à ses recherches, la CT fait les propositions suivantes.

### 5.1 *Modèle ecclésiologique pour la FREE*

Le NT laissant une grande liberté pour les structures d'Eglise, il est bon que chaque communauté s'organise en fonction de sa situation propre. Cependant, les Eglises veilleront à suivre les lignes de force tracées dans l'Ecriture:

- le sacerdoce est universel et chacun contribue avec ses dons à la vie communautaire: cela signifie qu'il faut éviter à tout prix un clivage entre des «ecclésiastiques» et des «laïcs»,
- la direction de l'Eglise est collégiale, ce qui exclut la mise en avant d'une ou deux personnes (pasteur, évêque, apôtre, etc.) par rapport aux autres responsables (diacres, conseillers, etc.),
- les orientations générales et les décisions importantes sont prises par l'ensemble de la communauté. Un vote fait généralement apparaître une majorité et une minorité, mais la majorité ne s'imposera pas sans rechercher un large consensus, par le dialogue et non la contrainte.

Il nous semble que pour répondre à ces critères, le meilleur système reste le congrégationalisme. Cependant, par rapport à la situation actuelle, des aménagements seraient bienvenus<sup>1</sup>. Le modèle épiscopal ou apostolique est clairement trop hiérarchique pour répondre aux directives du NT.

Quant au modèle presbytérien ou presbytéro-synodal, il favoriserait une certaine unité dans la Fédération, étant donné qu'une décision du synode serait valable partout. Cependant, *il y a bien sûr d'autres manières d'exprimer cette unité que par ce système de gouvernement. Les Eglises ayant des formes de gouvernement plus congrégationalistes s'associent sur la base du volontariat pour manifester cette unité. En fait, ces associations impliquent tous les membres des Eglises qui y adhèrent, et non seulement les anciens ou le clergé, comme dans le système presbytérien. L'assemblée générale d'une dénomination baptiste, par exemple, où un grand nombre de pasteurs et de laïcs (qui ne sont pas nécessairement des anciens ou des diacres, mais simplement des délégués de leurs Eglises) se retrouvent fraternellement, pourrait être considérée comme une meilleure démonstration de l'unité du Corps de Christ qu'un synode national presbytérien où seuls les anciens sont présents*<sup>2</sup>.

Renforcer nos relations entre les Eglises locales est nécessaire. Pourtant, cela ne justifie pas le passage à un système presbytérien ou presbytéro-synodal, qui a tendance à «décider d'en haut». Pour renforcer nos relations, il faudrait surtout des ministères au service de toutes les Eglises ou d'un groupe d'Eglises (comme cela se fait déjà pour les ministères jeunesse).

Doter la Fédération de pouvoirs de décision faisant autorité, voire d'exclusion dans certains cas, comme le permettent les nouveaux statuts de la FREE<sup>3</sup>, nous semble être un ajustement nécessaire au modèle congrégationaliste. Lors de conflits, le recours à un arbitrage extérieur pourrait s'avérer utile: un ou des arbitres non impliqués joueraient le rôle de facilitateurs. Mais ce n'est pas quand le litige a éclaté qu'il faut choisir ces arbitres, car chaque partie voudra celui qui, pense-t-elle, penchera de son côté.

---

1 Cf. 3.3 et 5.2-6.

2 GRUDEM, *op. cit.*, p.1020-1021.

3 Adoptés le 15 juin 2013, cf: <http://www.lafree.ch/qui-sommes-nous/statuts>

*Dans le système synodal, le primat de l'Eglise supra-locale est affirmé sur l'Eglise locale. Le synode a autorité et peut contrecarrer le vouloir majoritaire d'une Eglise locale. Etant donné qu'il peut y avoir exclusion dans le cas d'une Fédération congrégationaliste et qu'une paroisse récalcitrante peut se retirer d'un synode dans le cas d'un régime synodal, les différences ne sont peut-être pas si considérables dans la pratique. Ce qui est important en définitive, ce n'est donc pas la structure, mais la conscience que peuvent avoir les Eglises de leur unité et leur volonté de rester unies<sup>1</sup>.*

D'un côté, il s'agit de relativiser le modèle structurel, au profit des relations fraternelles. D'un autre, soyons attentifs: le modèle presbytérien ou presbytéro-synodal semble moins favorable au sacerdoce universel et au développement de chaque Eglise locale! Si la FREE choisissait toutefois de s'orienter vers un tel modèle, il faudrait veiller à ce que les Eglises aient un lien étroit avec leurs délégués au synode, pour que les décisions du synode correspondent à la volonté des Eglises. Il serait bon que les délégués ne soient pas exclusivement des pasteurs ou des anciens, mais aussi de «simples membres», afin d'assurer une représentativité des Eglises, et non seulement de leurs responsables.

## **5.2 Pour une consécration au ministère**

*Consacrer* signifie mettre à part, pour le service de Dieu. Une consécration au ministère ne modifie en aucun cas la nature, l'être et la réalité de la personne! Elle ne confère pas non plus un pouvoir spécial. A nos yeux d'évangéliques, *consacrer* signifie simplement: *reconnaître un ministère donné par le Seigneur pour le bien de son Eglise, être reconnaissants envers Lui pour ce don, et envoyer la personne dans son service*. Ainsi, la consécration serait l'occasion d'une cérémonie pour l'Eglise qui se réjouit des dons du Seigneur et du témoignage rendu par la personne appelée à ce ministère.

L'Eglise reconnaît et se soumet à l'autorité d'un ministère<sup>2</sup>, non parce que cette personne ferait partie d'un clergé, mais parce que le Seigneur lui a donné une autorité pour un tel service. Cette reconnaissance engage aussi l'Eglise à prier pour son/sa pasteur, et à veiller sur lui/elle. Si ce/cette pasteur se mettait à vivre dans un état de péché ou à dévier dans sa doctrine, la communauté devrait prendre des mesures disciplinaires et ne plus se soumettre à son autorité.

Lors de la cérémonie de consécration, il serait bon que le/la pasteur témoigne de ses motivations et de son engagement à servir. L'Eglise peut manifester son soutien dans la prière, en pratiquant l'imposition des mains (un geste en rien magique, mais symbole d'une Eglise unie recevant l'Esprit). La FREE devrait être associée à cette bénédiction<sup>3</sup>, par la présence de membres d'autres Eglises et des instances de la Fédération (cf. 5.4), afin de donner *la main d'association* (Ga 2.9). Il serait souhaitable que la CM soit associée aussi à cette consécration. Cela renforcerait les liens entre les Eglises locales et la Fédération. Ainsi, le/la pasteur serait intégré/e dans la pastorale de la FREE sur la base d'une reconnaissance supra-locale et non seulement locale.

En Actes 6, la désignation des diacres a lieu en trois étapes: les douze apôtres énoncent les critères de choix (v.3). Ensuite, l'assemblée choisit des personnes (v.5). Finalement, les douze officialisent le choix de l'assemblée (v.6). Evidemment, il n'est pas question d'une reconnaissance supra-locale, puisqu'il s'agit de la première et unique Eglise. Cependant, les diacres sont choisis et consacrés par deux groupes de personnes (les apôtres et la communauté), et non de manière isolée.

*Recevoir un charisme c'est recevoir une responsabilité au sein du peuple de Dieu. Le processus d'octroi du charisme est par conséquent **ecclésiial**: on reçoit un charisme au sein d'une communauté*

1 NISUS, «Les Eglises congrégationalistes...», in: *op. cit.*, p.19.

2 Sous ce titre, nous entendons aussi bien un homme qu'une femme (cela vaut pour l'ensemble du ch. 5).

3 Cela implique que la CM soit aussi associée au choix du/de la pasteur.

donnée, avec des besoins spécifiques, et c'est la communauté qui, conduite par l'Esprit, discerne le charisme reçu. Le processus d'octroi du charisme est encore **juridique** dans la mesure où un charisme reçu et discerné par la communauté confère une charge et une autorité reconnues par tous. Le processus d'octroi du charisme est enfin **liturgique**, car les charismes «structuraux», permettant l'exercice d'une charge officielle, régulière et au bénéfice de l'Eglise dans son ensemble, nécessitent une reconnaissance explicite de l'Eglise, qui se traduit par une célébration incluant la prière et l'imposition des mains<sup>1</sup>.

### 5.3 Pour une diversité des ministères

Si nous croyons que l'Eglise est un Corps organique, la reconnaissance des dons et des ministères n'est pas juste un exercice de style, mais une nécessité. La bonne santé de l'Eglise en dépend! La CT encourage la FREE et les Eglises locales à mieux reconnaître les diverses formes de ministères.

Le NT présente une grande diversité de ministères. Or dans notre société, le titre spontanément mis en évidence est celui de pasteur. Il a l'avantage d'être compréhensible pour les personnes hors de l'Eglise. Cet accent sur le titre de pasteur découle de notre histoire, de considérations économiques et pratiques, etc. Souvent, nos Eglises n'ont pas les finances pour engager plusieurs pasteurs. Pourtant, elles devraient garder à l'idée de diversifier les ministères en leur sein.

Pour diversifier les ministères, l'Eglise pourrait engager par exemple des personnes à temps partiel. Le/la pasteur aurait ainsi l'autre partie de son activité professionnelle à l'extérieur de la communauté, ce qui permet une meilleure insertion dans la société. L'engagement d'un/e pasteur sur une région (par exemple, un/e pasteur-aumônier engagé par trois Eglises proches géographiquement) est une autre façon de diversifier les ministères, sans peser trop lourd sur les finances d'une Eglise.

Avant d'engager un/e pasteur, il serait bon de faire un inventaire des besoins de l'Eglise (ministère de la Parole, visites pastorales, cure d'âme, animation de la jeunesse, catéchisme, évangélisation, etc.). Il serait bon aussi de réfléchir aux objectifs à moyen et long terme, et de noter pour quels besoins un/e pasteur est souhaité/e, voire nécessaire.

Ensuite, il s'agit d'identifier quels sont les dons spécifiques des personnes qui pourraient être engagées. Cela permettrait de spécifier les points forts du service du/de la pasteur: pasteur-jeunesse, pasteur-évangéliste, pasteur-enseignant, pasteur-aumônier, etc. Le premier titre permettrait de garder une bonne visibilité dans notre société (le titre de pasteur est connu du public). Le second titre serait destiné à l'interne, pour encourager les Eglises à bénéficier des divers ministères (évangéliste, apôtre, aumônier, etc.).

Mieux reconnaître la diversité des ministères permettrait de faire une place aux ministères féminins, trop longtemps négligés<sup>2</sup>. Il est possible aussi d'engager un couple, en spécifiant son ministère

---

1 NISUS Alain, *L'Eglise comme communion et comme institution – Une lecture de l'ecclésiologie du cardinal Congar à partir de la tradition des Eglises de professants*, Paris, Cerf, 2012, p.464.

2 Pour une étude plus approfondie de la question du ministère féminin, nous renvoyons le lecteur aux livres suivants:

-Collectif, *La femme dans l'Eglise*, Les cahiers de Lavigny, Je Sème, 1980,

-RADLOFF Matthias, *Le ministère de la parole de la femme. Examen de textes pauliniens*, 1991 (thèse non publiée),

-BILEZIKIAN Gilbert, *Homme – femme, vers une autre relation*, Mulhouse, Grâce et Vérité, 1992,

-KUEN Alfred, *La femme dans l'Eglise*, St-Légier, Emmaüs, 1994,

-BROWN Ann, *Mesdames, acceptez nos excuses*, Québec, La Clairière, 1997,

-WINSTON George & Dora, *Les femmes dans le ministère chrétien*, Charols, Excelsis, 2007, 524p. (une recension est disponible à l'adresse: <http://www.lafree.ch/item/556--les-femmes-dans-le-ministere-chretien-un-pave-de-poids-a-verser-au-dossier-de-la-femme-dans-leglise->).

(couple pastoral, ministère de relation d'aide à l'intention des couples, etc.). Cela pourrait soulager la souffrance de certaines épouses de pasteurs, considérées seulement par rapport au ministère de leur mari, alors qu'elles exercent un réel ministère dans la communauté.

Reconnaître la diversité des ministères, c'est aussi admettre qu'un/e pasteur n'a pas tous les dons. En nommant ses pasteurs de manière plus spécifique, la FREE pourrait favoriser les échanges de bons services. Par exemple, un/e pasteur reconnu comme enseignant/e, évangéliste, etc., serait appelé/e à exercer ce service non seulement dans son Eglise locale, mais aussi dans les autres Eglises de la Fédération.

#### **5.4 *Pour un engagement paritaire des pasteurs***

Il serait intéressant que les pasteurs soient reconnus par l'Eglise locale, mais aussi par la FREE, dans une sorte d'engagement paritaire. Cette réflexion commune autour de l'engagement des pasteurs favoriserait les liens et la solidarité entre les Eglises locales et la Fédération. Bien sûr, il ne s'agit pas de forcer les Eglises à entrer dans l'engagement paritaire de leurs pasteurs. Cela devrait se faire sur une base volontaire. En cas de conflit, l'engagement paritaire protégerait des relations binaires (le/la pasteur contre son Eglise), et favoriserait une relation à trois (en ajoutant la FREE, représentée par exemple par la CM ou le GAME), plus propice à la résolution des conflits.

#### **5.5 *Pour une diversité et une meilleure reconnaissance des dons***

La diversité des ministères s'étend à tous les membres, car Dieu confie à son Eglise les dons nécessaires à son développement. Il s'agit de reconnaître ces dons, afin d'encourager tous les membres dans leur service (don d'évangéliste, de discernement, de prière, de foi, de connaissance, d'enseignement, etc.). Les personnes qui développent leur don d'une manière significative dans leur Eglise locale pourraient être invitées à certaines rencontres de la pastorale. Celle-ci pourrait constituer aussi des sous-groupes de travail (un sous-groupe pour les aumôniers, un pour les évangélistes, etc.), qui auraient l'opportunité de se réunir en fonction de leurs besoins particuliers. Par ailleurs, il serait bon d'encourager ces personnes à développer leurs compétences au travers d'une formation biblique et théologique.

#### **5.6 *Pour de saines relations entre serviteurs***

Chacun est appelé à servir dans l'humilité (Mc 9.35). Cependant, un honneur particulier est réservé aux responsables qui accomplissent bien leur travail (1Tm 5.17). Les ministères favorisent l'unité dans l'Eglise, en vivant l'autorité de manière collégiale. Le ministère de la Parole n'est pas spécifique au/à la pasteur. Il est partagé avec les anciens, et toute personne qui a reçu ce don. Le/la pasteur n'a aucune prérogative sacramentelle. Tous les actes ecclésiastiques (baptême, mariage, présidence de la cène, services funèbres, présidence de culte, onction d'huile, etc.) sont l'apanage de tous, selon les charismes départis à chacun.

Cependant, l'appel, le charisme et la vocation des uns et des autres ne sont pas identiques. Ils reposent sur des qualifications différentes, une formation différente, un discernement différent, un regard différent, et des attentes différentes des membres de la communauté.

Avec le(s) pasteur(s), les anciens exercent une autorité qui assure la pérennité de la vie de l'Eglise, autorité à laquelle chacun se soumet. Le/la pasteur peut faire l'objet de projection et de transfert de la part de certains membres de l'Eglise. Ces phénomènes peuvent parfois entraver gravement son

ministère (par exemple, lorsqu'on projette des attentes démesurées sur le/la pasteur, ou qu'on fait de lui/elle un «bouc émissaire»)<sup>1</sup>.

Le/la pasteur, à la différence des anciens, est salarié/e par l'Eglise. Cela induit un type de rapport à l'Eglise différent. Enfin, durant son mandat, l'identité professionnelle du/de la pasteur est liée à l'Eglise, alors que les anciens construisent leur identité professionnelle en dehors du cadre ecclésial. Par conséquent, il serait bon de distinguer entre les questions professionnelles, et celles du domaine pastoral et ecclésial. Un comité distinct du collège d'anciens devrait gérer les ressources humaines. Ce comité aurait le statut de l'employeur. Il s'occuperait de tous les salariés de l'Eglise, non pour les nommer, mais pour gérer leurs conditions de travail (salaire, cotisations d'assurances, emploi du temps, vacances, etc.).

Pour le domaine pastoral et ecclésial, une parfaite égalité devrait régner dans le collège réunissant les responsables spirituels de la communauté, anciens et pasteur(s). Ce collège devrait procéder régulièrement à un examen réciproque, afin que chacun rende compte aux autres de ses activités touchant l'Eglise. Dans ce cadre, on ne distinguerait donc pas entre salariés et bénévoles.

Prendre soin les uns des autres est la base des relations dans l'Eglise. Si cette attitude est absente envers les responsables, ils accompliront leur tâche sans joie, ce qui ne profiterait à personne<sup>2</sup>. Il est bon de veiller à encourager les responsables pour leur service, et à faire preuve de reconnaissance<sup>3</sup>.

## **En guise de conclusion...**

### ***Appel au bon sens et à la consécration!***

Notre confession de foi commune, ainsi que notre attachement à l'Ecriture et au Seigneur, déterminent notre communion... non pas nos structures ecclésiales<sup>4</sup>! *Ce n'est pas d'abord dans le degré de spontanéité ou de structuration que réside la fidélité et la fécondité de l'Eglise, mais dans la qualité de la relation et de l'obéissance au Seigneur de l'Eglise. En d'autres termes, l'Esprit Saint peut agir dans une Eglise où les structures d'autorité sont faibles et le fonctionnement souple, comme il peut agir dans des Eglises plus fortement institutionnalisées. A l'inverse, la chair peut se manifester aussi bien par le désordre que par la rigidité. Il ne faut pas se tromper d'adversaire et veiller à identifier le danger là où il se trouve<sup>5</sup>.*

---

1 Voir deux ouvrages intéressants:

-FARMER Jeanne, *Le ministère pastoral. Approche systémique de la gestion de l'Eglise*, Mus (France), Empreinte temps présent, 2006,

-McINTYRE Valérie, *Des agneaux en habits de loups*, Le Mont-Pèlerin, Raphaël, 2003.

2 *Nous vous demandons, frères, d'avoir de la considération pour ceux qui se donnent de la peine parmi vous, qui vous dirigent dans le Seigneur et qui vous avertissent. Ayez-les en très haute estime et aimez-les, à cause de leur œuvre. Soyez en paix entre vous* (1Th 5.12-13). *Souvenez-vous de ceux qui vous dirigent, qui vous ont dit la Parole de Dieu; regardez l'issue de leur vie et imitez leur foi. Obéissez à ceux qui vous dirigent et soyez-leur soumis: ils veillent sur vous, sachant qu'ils auront des comptes à rendre. Qu'ils puissent le faire, non pas en soupirant, ce qui ne serait pas à votre avantage, mais avec joie* (Hé 13.7, 17).

3 Quelques exemples: l'Eglise peut leur offrir un temps de prière et de bénédiction (après leur élection, puis chaque année). Elle définit avec eux un cahier des charges correspondant à leurs dons, à la fois souple et précis. Elle leur offre des ressources et formations continues, des temps de retraite. Le conseil organise des temps de retraite, pour travailler sur sa dynamique interne. Il propose des visites d'autres Eglises, pour profiter d'un temps de partage avec leurs responsables. Le/la pasteur, au début de son service dans une Eglise, pourrait bénéficier d'un coaching extérieur. Il/elle devrait régulièrement participer à une formation continue. Après une dizaine d'années de service, il serait bon de lui offrir un congé sabbatique, que le/la pasteur pourrait organiser en partenariat avec la CM.

4 Cf. NISUS, «Structures d'Eglise», in: *op. cit.*, p.629.

5 BLANDENIER, «Le Nouveau Testament...», in: *op. cit.*, p.32.

Trois grands principes devraient toujours nous diriger<sup>1</sup>: Jésus seul règne sur son Eglise – l'Eglise n'est pas une organisation, mais un organisme vivant – et l'Eglise ne doit pas dominer, mais servir.

*Certaines formes de direction d'Eglise reflètent ces principes mieux que d'autres, mais la meilleure des structures n'est qu'une coquille vide si ces principes ne sont pas appliqués de tout cœur par ceux qui dirigent et par ceux qui se soumettent à cette direction. Une structure imparfaite entre les mains de serviteurs du Christ dévoués est cent fois meilleure que la forme de gouvernement la plus biblique mise en pratique avec un sentiment d'orgueil, dans un esprit dépourvu d'amour et vindicatif<sup>2</sup>.*

La FREE peut choisir de changer ou non ses structures, là n'est pas l'essentiel. Pourtant, les structures favorisent une certaine façon de vivre notre foi en commun et d'être témoins du Christ aujourd'hui... ce n'est donc pas anodin! Que le Seigneur nous aide à réformer ce qui doit l'être, pour Sa seule gloire!

Pour la Commission théologique<sup>3</sup>:

Cédric Chanson, Jean-Jacques Meylan,  
Anne-Catherine Piguet, Jean Villard

---

1 CLOWNEY, *op. cit.*, p.239.

2 CLOWNEY, *op. cit.*, p.240.

3 Un grand merci aux personnes qui ont bien voulu relire notre document et nous faire de précieuses remarques: Jacques Blandenier, Serge Carrel, Valentin Cruchet, Jean-Marc Houriet, Marc Lüthi, et Charles-Abel Piguet.

## Bibliographie

- BLANDENIER Jacques, «Autonomie locale ou interdépendance entre Eglises?», *Semaines & Moisson*, 9/1980, p.6-11.
- BLANDENIER Jacques, «Le ministère pastoral – Le service à plein-temps dans l'Eglise locale est-il biblique?», *Semaines & Moisson*, 2/1981, p.3-8 et 3/1981, p.4-9.
- BLANDENIER Jacques, «Le Nouveau Testament et les structures ecclésiales d'autorité», *Hokhma*, n°66, 1997, p.28-48.
- BLANDENIER Jacques, «Tous appelés au service, une carte d'identité des AESR», *Semaines & Moisson*, 10/1992, p.4-9.
- CART Jacques, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, 6 vol., Lausanne, Bridel, 1870.
- Collectif, *Exposé des principes de l'Eglise évangélique libre de la place d'Armes, Neuchâtel*, Neuchâtel, sans éd., 1942.
- Collectif, *Le grand dictionnaire de la Bible*, spécialement les articles: «Apôtre», «Eglise, Direction», «Ministère», Cléon d'Andran, Excelsis, 2004.
- Collectif, *Le pays de Neuchâtel. Vie religieuse*, Neuchâtel, Comité directeur du centenaire de la République neuchâteloise, 1948
- Collectif, *1840-1990, Une Eglise se souvient*, Neuchâtel, Eglise libre de la Rochette, 1990.
- CLOWNEY Edmund, *L'Eglise*, coll. Théologie, Charols, Excelsis, 2009.
- GRUDEM Wayne, *Théologie systématique*, Charols, Excelsis, 2010, p.1013-1031.
- KUEN Alfred, *Ministères dans l'Eglise*, St-Légier, Emmaüs, 1983<sup>3e éd.</sup>
- KUEN Alfred, *Pourquoi l'Eglise?*, St-Légier, Emmaüs, 1991<sup>3e éd.</sup>
- LADD G.E., *Théologie du Nouveau Testament*, coll. Théologie, Cléon d'Andran & Genève, Excelsis & PBU, 1999.
- LÜTHI Marc, *Aux sources historiques des Eglises évangéliques – L'évolution de leurs ministères et de leurs ecclésiologies en Suisse romande*, Dossier Vivre, Genève, Je Sème, 2003.
- LÜTHI Marc, «Les relations entre nos Eglises évoluent, est-ce un progrès?», *Semaines & Moisson*, 3/1987, p.6-8.
- LÜTHI Marc, *L'évolution des ministères dans les Assemblées évangéliques de Suisse romande issues du Réveil du XIX<sup>e</sup> siècle*, Université des sciences humaines de Strasbourg – Faculté de théologie protestante, 1992 (thèse non publiée).
- NISUS Alain, «Autorité et gouvernement de l'Eglise: le congrégationalisme revisité», *Cahiers de l'école pastorale*, n°72, 2/2009 (disponible à l'adresse: <http://www.publicroire.com/cahiers-ecole-pastorale/vie-et-gestion-de-l-eglise/article/autorite-et-gouvernement-de-leglise-le-congregationalisme-revisite>).
- NISUS Alain, *L'Eglise comme communion et comme institution – Une lecture de l'ecclésiologie du cardinal Congar à partir de la tradition des Eglises de professants*, Paris, Cerf, 2012.
- NISUS Alain, «Les Eglises congrégationalistes et l'episkopè», *Cahiers de l'école pastorale*, n°62, 4/2006 (disponible à l'adresse: <http://www.publicroire.com/cahiers-ecole-pastorale/l-cumenisme/article/les-eglises-congregationalistes-et-lepiskope>).
- NISUS Alain, «Sept thèses sur l'autorité dans l'Eglise», *Cahiers de l'école pastorale*, n°33, 3/1999, (disponible à l'adresse: <http://www.publicroire.com/cahiers-ecole-pastorale/vie-et-gestion-de-l-eglise/article/sept-theses-sur-l-autorite-dans-l-eglise>).
- PAYA Christophe, HUCK Bernard, s.dir., *Dictionnaire de théologie pratique*, spécialement les articles: «Autorité», «Collégialité, travail en équipe», «Leadership», «Ministères féminins», «Nouvelles formes d'Eglises», «Problèmes spécifiques du ministère pastoral», «Structures d'Eglise», «Vie de l'Eglise», Charols, Excelsis, 2011.
- PERRET Paul, *Nos Eglises dissidentes – Assemblées de Frères larges – Aperçu de leur histoire et de leurs principes*, Nyon, Je Sème, 1966.
- ROY-TOPHEL J., *Une page d'histoire, 1849-1949, Jubilé de l'Eglise libre de la Côte-aux-Fées*, Yverdon, Cornaz, 1949.

# Table des matières

## QUELLE ECCLÉSIOLOGIE POUR LA FREE?

### Une évaluation de différents modèles ecclésiologiques, et leurs incidences sur les ministères

<b>1</b>	<b>Le point de la situation.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b><i>La FEEL et les AESR: une histoire commune.....</i></b>	<b>1</b>
1.1.1	La Réforme, au XVIe siècle.....	1
1.1.2	Le Réveil, au XIXe siècle.....	1
<b>1.2</b>	<b><i>Aperçu historique des Eglises libres dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg...4</i></b>	
1.2.1	Canton de Berne.....	4
1.2.2	Canton de Neuchâtel.....	4
1.2.3	Canton de Fribourg.....	5
<b>1.3</b>	<b><i>Aperçu historique des Assemblées dans les cantons de Genève et Vaud.....</i></b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Selon le NT, qu'est-ce que l'Eglise?.....</b>	<b>6</b>
<b>2.1</b>	<b><i>L'origine de l'Eglise.....</i></b>	<b>6</b>
<b>2.2</b>	<b><i>La nature de l'Eglise.....</i></b>	<b>7</b>
2.2.1	Le sacerdoce universel.....	8
2.2.2	L'organisation de l'Eglise.....	8
2.2.3	L'autorité dans l'Eglise.....	9
2.2.4	Les qualités de l'autorité.....	9
2.2.5	Un gouvernement collégial.....	9
2.2.6	La soumission mutuelle.....	10
2.2.7	Les ministères.....	10
<b>3</b>	<b>Les principales structures d'Eglise.....</b>	<b>12</b>
<b>3.1</b>	<b><i>Modèle épiscopal.....</i></b>	<b>12</b>
3.1.1	Forces du modèle épiscopal.....	13
3.1.2	Faiblesses du modèle épiscopal.....	13
<b>3.2</b>	<b><i>Modèle presbytérien ou presbytéro-synodal.....</i></b>	<b>14</b>
3.2.1	Forces du modèle presbytérien ou presbytéro-synodal.....	14
3.2.2	Faiblesses du modèle presbytérien ou presbytéro-synodal.....	15
<b>3.3</b>	<b><i>Modèle congrégationaliste.....</i></b>	<b>15</b>
3.3.1	Variantes au sein du modèle congrégationaliste.....	16
3.3.2	Forces du modèle congrégationaliste.....	16
3.3.3	Faiblesses du modèle congrégationaliste.....	16
<b>4</b>	<b>La FREE aujourd'hui.....</b>	<b>17</b>
<b>4.1</b>	<b><i>La FREE et ses structures.....</i></b>	<b>17</b>
4.1.1	Rencontres générales et Bureau exécutif.....	17
4.1.2	La pastorale.....	18
4.1.3	La Commission des ministères (CM).....	18
4.1.4	Le Groupe d'accompagnement des ministères et des Eglises (GAME).....	19

<b>5</b>	<b>Propositions de la Commission théologique.....</b>	<b>20</b>
5.1	<i>Modèle ecclésiologique pour la FREE.....</i>	20
5.2	<i>Pour une consécration au ministère.....</i>	21
5.3	<i>Pour une diversité des ministères.....</i>	22
5.4	<i>Pour un engagement paritaire des pasteurs.....</i>	23
5.5	<i>Pour une diversité et une meilleure reconnaissance des dons.....</i>	23
5.6	<i>Pour de saines relations entre serviteurs.....</i>	23
	<b>En guise de conclusion.....</b>	<b>24</b>
	<i>Appel au bon sens et à la consécration!.....</i>	24
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>26</b>